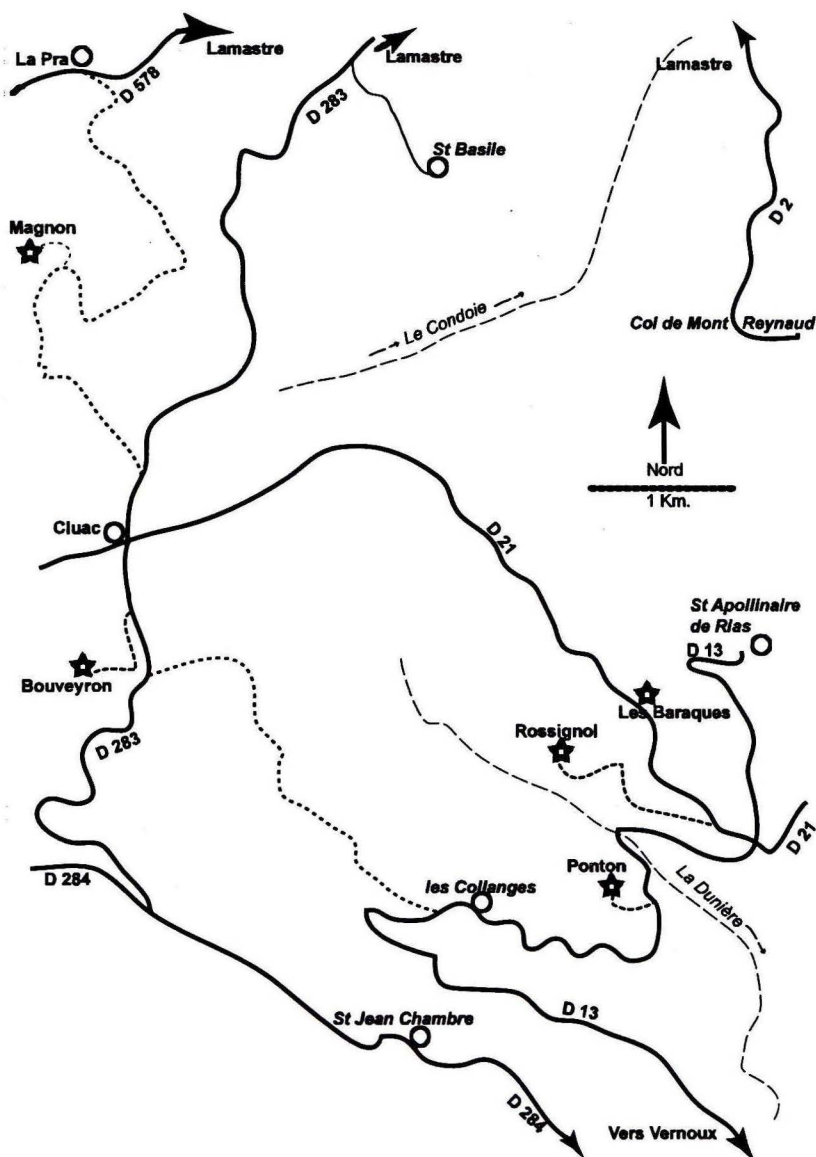


Autour de Cluac

*Les assemblées de Rossignol (1697), Ponton (1745,) Magnon(1752),
M. Vacheresse et “ Le Grand Bouveron .”*

Samedi 29 juin 2002, Pierre Coulet et David Duquenoy



Claude Brousson en Vivarais (oct-déc.1697) et l'assemblée de Rossignol (St. Apollinaire de Rias)

L'assemblée de Ponton du 24 Janvier 1745 (St. Jean Chambre)

Le Grand Bouveron, Les Bouveron, les Vacheresse et leurs alliances : Généalogie de la famille Vacheresse, discours et Legs Vacheresse, les « Grands Arbres » du Grand Bouveron (Saint Julien Labrousse).

L'assemblée de Magnon du 30 Avril 1752 (St. Basile) : Rapport de Robert Dumolard sur l'état des lieux, Procès-verbal des interrogatoires des témoins

Claude Brousson en Vivarais (octobre-décembre 1697) et l'assemblée de Rossignol (St. Apollinaire de Rias)

L'assemblée de Rossignol fut présidée par Claude Brousson avocat, prédicant puis pasteur du Désert. Nous allons voir qui était Claude Brousson, et ce que fut sa vie¹.

Qui était Claude Brousson ?

Claude Brousson né à Nîmes en 1647 dans une famille aisée devint Docteur en droit et avocat à la Chambre mi-partie de Castres ou "Chambre de l'Edit". Cette chambre comprenait pour moitié des juges réformés et des juges catholiques et fut incorporée par la suite au Parlement de Toulouse. Des avocats catholiques s'insurgèrent contre Brousson, l'un d'eux disant "*le Parlement fait tous ses efforts pour abolir la religion prétendue réformée et dans le même temps, on vient la lui prêcher en face*".

Brousson est surtout à l'origine du "projet de Toulouse" de 1683 où il fut décidé de prêcher dans tous les lieux interdits, notamment sur les emplacements des temples démolis.

Pour le Vivarais, ce fut Isaac Homel, pasteur à Soyons qui prit la tête du mouvement. On avait ajouté aux recommandations concernant ces assemblées : « *ordonnons qu'on y porterait des armes pour se défendre en cas d'attaque* ». Tout se termina fin septembre par un massacre face aux troupes royales, au combat d'Herbasse près du Serre de Muans (Boffres) puis par une répression féroce pour les protestants des environs dans les jours qui suivirent. Très rapidement, Isaac Homel fut pris et exécuté à Tournon (octobre 1683)².

Brousson considéré par le pouvoir royal comme le responsable de ce mouvement ira se réfugier à Genève puis à Lausanne où il va rédiger beaucoup d'articles et fera imprimer des livres pour défendre les Protestants.

Il voyagea en Europe pour aller rencontrer les chefs des différentes puissances, le Grand Electeur Frédéric Guillaume à Berlin, le prince d'Orange en Hollande. À son retour en Suisse il fait imprimer certains de ses écrits notamment une partie des "*Lettres aux Catholiques romains*". Il en fait passer en France environ 7000 "paquets" qu'il adressait à toutes sortes de personnes en particulier aux Ministres d'Etat, aux principales têtes du clergé et à certains magistrats.

En 1689, il part de Suisse pour la France et va y rester 4 ans dans la clandestinité. Au cours de cette période, Brousson va commencer à prêcher de lieu en lieu et faire un grand nombre d'assemblées dont les plus longues pouvaient durer 5h si on distribuait la Cène.

Quelle était la vie quotidienne de Brousson ?

Elle était très dure parce que clandestine, particulièrement l'hiver. Il devait se cacher constamment. Habituellement, il couchait dans les

bois. Quand il était hébergé chez des gens sûrs, il devait tout de même se cacher, coucher à l'écart dans un coin de la ferme, éventuellement sur le fumier pour avoir chaud. Antoine Court dit qu'il y avait dans les Cévennes en plus des garnisons habituelles (Alès, Nîmes, ...) des troupes dispersées dans tout le pays, entretenues par le clergé catholique pour, comme on disait alors, "*courir sur les assemblées*". Il y avait aussi les milices bourgeoises qui comprenaient à peu près tous les Catholiques en état de porter les armes qui se joignaient aux troupes et "courageaient" la nuit comme le jour pour rechercher les assemblées et surtout pour arrêter les prédicants. Les officiers et les soldats qui faisaient des prisonniers obtenaient des primes. L'Intendant du Languedoc, Basville, se vantait d'avoir 800 espions à sa solde, dispersés dans tous les bourgs, villes et villages.

En général, Brousson tenait des assemblées toutes les 2 nuits et consacrait la nuit d'intervalle à voyager. Il se reposait le matin et passait le reste du temps à faire des copies de ses sermons.

Il avait toujours avec lui une petite planchette de bois qui lui servait à écrire sur les genoux et qu'on appelait "la table du Désert". Cette vie était épuisante et il souffrait de la poitrine. Pendant certaines périodes, soit à cause de son état de santé, soit parce qu'il était très recherché, il restait caché et effectuait ses travaux d'écriture. Il envoyait aussi des écrits à la Cour pour justifier la doctrine qu'il prêchait. Il laissait aussi des copies de ses sermons et de ses écrits partout où il passait. Selon un rapport catholique, ils étaient vendus 10 sous pièce sans doute pour couvrir ses frais.

La tête de Brousson avait été mise à prix en 1691, sans résultat et l'ordonnance fut renouvelée en juin 1693. On peut avoir une idée de son aspect physique d'après l'avis de recherche reproduit plus loin.

En décembre 1693, Brousson rentre en Suisse après plus de 4 ans passés dans la clandestinité. Son premier souhait est de faire reconnaître le ministère qu'il a exercé en France. Son cas est examiné par les Académies de Berne, de Lausanne et de Genève. Toutes sont d'accord et le ministère de Brousson est confirmé publiquement à Lausanne par l'imposition des mains en mars 1694. Brousson ira ensuite en Hollande se faire reconnaître par le synode des Eglises wallonnes. Il obtient une pension et va continuer à publier ses écrits.

Il repart pour la France en septembre 1695 puis en 1696 se rend en Hollande. Il va beaucoup écrire et essayer de toucher des personnes qu'il pense influentes pour faire pression sur la France mais quand il voit qu'il n'y a rien à espérer, pour les protestants, de la "paix générale" (paix de Ryswick), il décide de revenir en France en 1697.

Quelle était la vie de famille de Brousson?

On a assez peu de renseignements sur sa vie de famille. D'un premier mariage, il avait eu un fils Barthélémy, qui était officier en Hollande. Sa seconde épouse était originaire de Castres et s'appelait Marthe Dollier. Elle ne vivait pas facilement cette situation et selon les écrits de l'époque " *était fort agitée des dangers qui le menaçaient et n'avait pu consentir qu'avec un extrême regret, à ce dernier voyage* ". Brousson ne se laissa pas fléchir et "fait la leçon" à sa femme en lui écrivant :

« Je suis fort en peine de vous ma chère femme, sachant que vous avez si peu de force d'esprit pour supporter les épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de vous faire passer. Vous n'avez pas considéré comme vous deviez les grâces qu'il m'a faites et celles qu'il vous a faites aussi en même temps. (...) Vous résistez toujours en quelque manière à la vocation de Dieu, aux intérêts de sa gloire, à l'avancement de son règne, au salut et à la consolation de son peuple désolé, à mon devoir et à mon propre salut ».

L'Assemblée de « Rossignol » du 12 Décembre 1697³.

Malgré les inquiétudes de sa femme, Brousson revient en France et arrive à Lyon à la mi-octobre 1697. Il rencontre le Sieur François de Mure d'Annonay qui va le convaincre de se rendre en Vivarais en lui disant qu'il y verrait des " *Prophètes qui y accomplissaient des miracles* ". Il lui indique une maison sûre à Annonay, celle de Mme de Lespinasse, veuve très considérée dans le pays où il fait étape.

Un Inspiré-prédicant, Mathieu Duny, originaire du Velay va rejoindre Brousson qui va beaucoup apprécier, " *Frère Laroche* " comme il l'appelle. De tous ceux qu'il va rencontrer dans le Vivarais, Duny lui parut " *avoir reçu le plus excellent don, avoir le plus de lumière et de capacité* ". Il s'étonne que contrairement aux prédicants cévenols, les prédicants du Vivarais " *ne s'étudiassent* " pas à donner la Cène. Brousson et Duny vont arriver dans la région de St Jean-Chambre vers le 11 novembre. Le 15, ils tiennent une assemblée chez Jean Reboul (au Grand-Reboul aujourd'hui) et Brousson donne la Cène à 300 personnes.

Quelques jours plus tard, ils tiennent une assemblée aux Badons. Leur idée est d'aller vers St. Agrève et le plateau pour rencontrer les prédicants du Velay mais à cause de la neige ils doivent rebrousser chemin. Le 6 décembre, de retour aux Badons, un certain nombre de participants vont " *prophétiser* " au cours d'une assemblée.

Tout le monde ne partageait pas les émerveillements de Brousson et les plus modérés des " *Nouveaux Convertis* " n'étaient guère favorables aux " *prophètes* ". Un notable de Désaignes, Jacques Gaillard, Sieur de La Chaux va lui écrire pour le

mettre en garde, mais Brousson n'apprécie pas cette lettre et en réfutera le contenu. Le 11 décembre, Brousson part des Badons pour se diriger vers le Rhône. Conduit par deux prédicants-Inspirés : " *Frère Jean Langelly* " de Pierregourde et " *frère Esbry* "

Ils se retrouvent le lendemain 12 décembre à " *Rossignol* " (St. Apollinaire de Rias) chez Isaac Jarjat. Ils vont y tenir une assemblée. Brousson prêche sur Galates 2, 10 (Je suis crucifié avec Christ...) C'est un sermon qu'il a déjà prêché à Lyon et qu'il a intitulé " *la crucifixion et l'union avec Christ* ". Plus de 100 personnes assistaient à cette assemblée⁴.

Ils quittent ensuite Rossignol pour aller tenir une nouvelle assemblée dans la paroisse de Silhac au hameau de la Valette où 140 personnes communient le 13 décembre.

Puis ils continuent vers la vallée du Rhône avec comme guide Jean-Jacques Chazal de Gamarre et se rendent à Pierregourde en évitant Vernoux.

Ils sont reçus dans différentes maisons, celle d'Étienne Talon du 14 au 16 décembre, (d'où Brousson écrit à sa femme en s'excusant de son silence, mais lui dit qu'il est enthousiasmé par ce qu'il voit et entend.), puis le 17 décembre chez Pierre Tromparent entre Pierregourde et St. Georges, ensuite le 18, dans la maison de Pierre Fialaix, au quartier de Blod près de Charmes. Tout au long de son parcours, Brousson fait des recommandations aux prédicants-inspirés qui l'accompagnent concernant la tenue des assemblées et la célébration des sacrements.

Le 21 décembre il est Baix, où il est hébergé dans la famille du boulanger Jourdan où en 1689, Gabriel Astier de Cliousclat avait déjà été hébergé. Il prêcha et donna la Cène le soir du dimanche 22 décembre. Cette assemblée finit de bonne heure car les gens devaient porter à l'aube leur pain au four banal. Brousson passa ensuite dans le Dauphiné dans la région de Loriol où il tient une assemblée et donna la Cène le 24 décembre et où 3 femmes prophétisèrent.

La fin de Brousson

Cependant l'étau se serrerait de plus en plus. La prime pour sa capture était montée à 600 louis de 14 livres pièce. Brousson était parti pour le Béarn où il pensait être moins connu, mais son portrait avait été envoyé partout et il fut arrêté à Oloron le 18 octobre 1698.

Conduit auprès de l'Intendant de la province, le sieur Pinon qui le traita très convenablement, il fut envoyé à Montpellier à la demande insistante de Bâville.

Il y arriva le 30 octobre 1698. Condamné à mort, on lui permit par faveur spéciale d'aller au supplice habillé et même de garder sa perruque sur la tête. On lui fit également la faveur de l'étrangler pour abréger ses souffrances ... 10 000 personnes assistèrent au supplice. La sérénité du condamné impressionna tout le monde. Les Catholiques parurent aussi touchés que « *ceux de la Communion* ».

L'abbé Crouzet qui l'avait visité dans sa prison dit même qu'il était mort en véritable chrétien ! Le bourreau, bien qu'ayant déjà exécuté plus de 200 condamnés, reconnu qu'aucun ne l'avait plus impressionné que Brousson. Son corps fut enterré dans la Citadelle, par ordre de Bâville.

Les autres condamnations

La plupart de ceux qui avaient aidé Brousson dans son passage en Vivarais furent condamnés :

- Judith de Lespinasse fut reléguée à Carcassonne,
- Pierre Tromparent, 45 ans, condamné aux galères en novembre 1698, subit le supplice de la bastonnade pour ne pas avoir ôté son bonnet et assisté à la messe aux galères. Il mourut à l'hôpital des galères en juin 1701, "constant en la foi".
- Mathieu Duny, 40 ans, eut la chance d'être libéré le 20 juin 1713 par ordre du roi parmi les 136 galériens « pour la foi » libérés sur l'injonction de la reine Anne d'Angleterre^{5,6}.


NICOLAS DE LAMOIGNON
*Chevalier, Comte de Lannay-Courfon, Seigneur de Bris, Vaugri-
 gneuse, Charvagne, Lamothe - Chandernier, Beux et autres Lieux,
 Conseiller d'Etat, Intendant en la Province de Languedoc.*

ESTANT informé que le nommé Brousson continué d'inspirer un esprit de revolte aux Peuples, & les porte aiant qu'il luy est possible à contrevienir aux Ordres du Roy, ce qui merite qu'il soit puni comme un Perturbateur du répos public.

NOUS declaron de rechef, que Nous donnerons la somme de cinq mille livres à quiconque nous decouvrira ledit Brousson, ou nous donnera les moyens de le faire arrester, sans que celuy qui nous donnera l'avis, soit obligé de paroître & de se declarer à Nous qu'après que ledit Brousson aura esté pris, en nous faisant connoître que l'avis nous a esté donné par luy, & sans qu'il soit obligé de nous donner aucune reconnaissance du payement de ladite somme. Lui promettant que nous ne le decouvrirons jamais, ce qui sera par Nous executé aussi exactement que le payement des cinq mille livres qui ont esté donnez après la prise de Vivens.

Promettons aux memes conditions, de faire payer la somme de mille liv. à celuy qui nous fera prendre le nommé la Jeunesse.

Ces avis nous pourront estre donnez par des lettres non signées, qu seront mises à la Poste, ou par telle autre voye que l'on jugera à propos. FAIT à Montpellier ce 26. Juin 1693.
*Signé. DE LAMOIGNON: Et plus bas Par Monseigneur,
 LE SELLIER.*

PORTRAITS DE BROUSSON ET DE LA JEUNESSE.

Brousson est de taille moyenne & assez menu, âgé de quarante-quatre ans environ, le nez grand, le visage bazaré, maigre, les cheveux noirs, les mains assez belles. Il porte une Perruque.

David Galin dit la Jeunesse, âgé de 21 ans ou environ, de petite taille, assez gros, les cheveux noirs un peu crépez, le visage court & rond, les yeux noirs & enfoncés, le nez un peu plat, la bouche assez petite, le bas du visage assez bien fait, vêtu couleur de café, portant une perouque brune.

Le nom véritable de Brousson n'est pas Brousson, mais Brousson, qui est le nom véritable de Brousson, qui est le nom véritable de Brousson.

L'assemblée de « Ponton » du 24 janvier 1745 (St. Jean Chambre)

Des assemblées se tinrent de jour en Vivarais à partir du 10 mai 1744⁷. L'une d'elles présidée par Coste eut lieu au serre d'Auray, réunissant ce jour-là plus de 3000 personnes. A la suite de la position prise par le synode du 1^{er} mai recommandant de suivre l'exemple du Languedoc et de " *s'assembler en plein jour, non pour causer des troubles et des séditions, mais uniquement pour servir le Seigneur, selon la pureté de l'Evangile, et cela sans armes et sans causer aucun tumulte* ".

Cependant, toute assemblée dénoncée faisait l'objet d'une information comme ce fut le cas pour celle qui

eut lieu à Ponton (St. Jean-Chambre) le dimanche 24 janvier 1745, présidée par Désubas. Nous disposons du rapport dressé par Robert Dumolard, subdélégué de l'Intendant, qui se déplaça à cheval accompagné de Barthélémy Ducros, procureur de Vernoux, Jacques Ponce, notaire royal, de Jean Antoine Crouzet, cabaretier au moulin du Noyer et de Jean Antoine Badon, bourgeois du lieu de Metton, et de deux cavaliers de la maréchaussée. L'assemblée ayant été avertie, ils ne trouvèrent personne sur les lieux, mais comme l'indique le texte du rapport⁸ :

" Nous y avons découvert près d'un châtaigner, deux gros battons de la longueur d'une toise avec des grosses pierres rangées pour former la chaire du prédiquant, tous le terrain au tour foulé par les pieds à la circonférence d'environ huit cent pas, sur la pente d'une montagne visant à la bize pour se mettre à couvert du grand vent marin qu'il fait, lequel terroir l'on appelle la combe appartenant audit Dejours, et se trouve à la distance d'environ trois cent pas de sa maison ".

Selon Badon, cette assemblée " *était composée d'environ huit ou neuf cent personnes de l'un et de l'autre sexe* ". Crouzet, interrogé, répond qu'il a vu beaucoup de monde passer devant chez lui dès 8h du matin " *et qu'ensuite vers les deux heures après midy il les avait vû repasser, même que plus de cinquante personnes s'étaient arrêtées dans son cabaret pour boire* ".

Le 4 mars, un jugement condamnait à 500 livres d'amende plus 82 livres de frais les " Habitants Nouveaux-Convertis " des communautés qui

composent l'arrondissement de St. Jean Chambre soit : St. Preyt en Chalancon, Mounens, Cluac, St. Jean Chambre et St. Julien La Brousse).

DE PAR LE ROY: J U G E M E N T

Du 4. Mars 1745.

QUI condamne les Habitants Nouveaux-Convertis des Communautés qui composent l'Arrondissement de St. Jean Chambre, Diocèse de Viviers, où il s'est tenu une Assemblée le 24. Janvier dernier, en 500. livres d'amende & 82. liv. de frais.

JEAN LENAIN, CHEVALIER, BARON D'ASFELD, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Province de Languedoc.



EU l'Ordonnance du Roy du 11. Septembre 1726, portant que les Nouveaux-Convertis de la Province de Languedoc, qui parant affiliés à des Assemblées illicites, & qui furent pris au flagrant delict, & qui furent surpris par les Officiers de Sa Majesté, & que ceux qui n'ont pu être arrêtés sur le champ, mais qui ont sans néanmoins avoir assisté auxdites Assemblées, furent par le Commandant, ou par l'Intendant de la Province, condamnés sans forme ni figure de Procès, à payer les hommes à leur choix, ou à leur volonté, sur les Galères de Sa Majesté, & les Femmes & Filles à être réduites à perpétuité dans les lieux qui seroient ordonnés. Autre Ordonnance du 22. Novembre 1728, portant que les Nouveaux-Convertis des Arrondissements, dans l'Extérieur desquels il sera constaté qu'il s'est tenu quelque Assemblée, seront condamnés en une amende arbitraire, & proportionnée à leurs facultés, ensemble aux frais des Procédures qui seroient faites à l'occasion d'icelles Assemblées, & que la répétition desdites amendes & frais sera par nous faite sur tous les Nouveaux-Convertis qui se trouveront compris aux Rolles de la Capitation dans les Communautés des Arrondissements; l'Ordonnance par Nous rendue le 10. Octobre dernier, par laquelle nous avons commis le sieur Dumolard notre Subdélégué à Tournay, pour le transporter sur les Lieux de son département où il se tiendroient des Assemblées illicites, dresser Procès verbal de l'état du Local où elles se font tenues, & informer desdites Assemblées, circonstances & dépendances; Le Procès verbal dressé en conséquence par ledit sieur Dumolard le 24. Janvier dernier, affirmé par cinq Temoins, contenant son transport avec son Greffier dans le terroir du lieu de Ponton, Paroisse de St. Jean Chambre, appelée La Combe, auquel Procès-verbal il relate qu'il s'est tenu une Assemblée le même jour 24. Janvier dans ledit terroir, & qu'il y en a trouvé plusieurs traces & vestiges, & tout constaté.

NOUS, sur les preuves relatives dudit Procès-verbal, AVONS en conformité de l'Ordonnance du Roy du 9. Novembre 1728, condamné & condamnons les habitants Nouveaux-Convertis des Communautés de St. Preyt en Chalancon, Mounens, & Cluac, St. Jean Chambre, & St. Julien La Brousse, qui composent l'Arrondissement de St. Jean Chambre, dans le Tailleble dequel est faite le terrain où ladite Assemblée s'est tenue, en cinq cent livres d'amende au profit de Sa Majesté, ensemble au paiement des frais de Procédures, de transport dudit sieur Dumolard, & autres frais tant à l'occasion de ladite Assemblée, liquidés à quatre-vingt-deux livres, suivant l'état qui en a été par nous arrêté ce-jour-hui, la répétition desquelles deux sommes, montant ensemble à celle de cinq cent quatre-vingt-deux livres, sera faite sur les Nouveaux-Convertis, conformément à ce qui est prescrite par l'Article 11. de ladite Ordonnance du 9. Novembre 1728. Et sera le présent Jugement exécuté, nonobstant opposition ou autres empêchemens quelconques, les copies de affiché par tout où besoin sera. Fait à Montpellier le 4. Mars 1745. Signé LENAIN: Et plus bas: Par Monsieur, Dour.

A MONTPELLIER, de l'Imprimerie d'Auguste-François ROSSIGNOL, seul Imprimeur du Roy, 1745.

Le Grand Bouveron, les Bouveron, les Vacheresse et leurs alliances.

La halte de midi au Centre Equestre du Grand Bouveron, sur la commune de St-Julien Labrousse, proche du hameau de Cluac fut l'occasion d'évoquer, les relations et les alliances entre quelques familles de notables protestants. Une étude exhaustive réalisée par D. Duquenoy mentionnant le détail de ces alliances n'a pu être insérée ici par manque de place, seuls les éléments concernant l'alliance finale sont repris ci-dessous.

VACHERESSE - Famille d'origine notariale, du lieu de Vacheresse, paroisse de St-André des-Effengeas (Aujourd'hui St-André-en-Vivaraïs) canton de St-Agrève, dont l'un des membres, le capitaine VACHERESSE, joua un rôle important dans le parti de la réforme pendant les guerres de religion. (V. Mémoires d'Achille Gamon.) Il fut l'aide de camp de Chambeaud lors du siège de Saint-Agrève (?).

BOUVERON - Cette famille est originaire du lieu de Bouveron, (St-Julien Labrousse). Une branche (Catholique) vint se fixer à Valence au début du XVIII^e siècle où elle jouera un rôle important.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, et même un peu plus tard pour la branche restée en Vivaraïs, le nom de cette famille s'est orthographié indifféremment BOUVERON, BOVERON, BOUVEYRON et BOVEYRON.

Jean BOVERON, vivant en 1483, tenait son fief du seigneur de Chalencon, en Vivaraïs.

Pierre VACHERESSE, né le 23 octobre 1738 à La Faurie (St-André des Effengeas), décédé en 1821, vint se fixer à Bouveron que lui avait apporté sa femme Jeanne Marie BOUVERON, née le 26 novembre 1750 à Chavagnac (Mounens) qu'il avait épousé le 24 juillet 1771.

Acte de Mariage de P. VACHERESSES et J.M. BOUVERON par le pasteur Pierre PEIROT, Le 24 juillet 1771

J'ay bény le mariage de sr Pierre VACHERESSES fils légitime à feu M^o Pierre VACHERESSES Notaire et à mademoizelle Anne VALLA habitans à la Faurie par. de St-André des Effengeas et de demoizelle Jeanne Marie BOUVERON fille légitime à Sr Pierre Antoine BOUVERON bourgeois et à feue demoizelle Jeanne Marie CHAVANJAC habitante à Bouveron par. de St-Julien La Brousse, du consentement de leurs parans et après la publication de leurs anonces signés par La SAGNIE notaire. En présence ledit Pierre Antoine BOUVERON, demoizelle Magdeleine . BOUVERON, sr Jean MOURHA du lieu de la Vieille par. de St-Julien La Brousse, Sr Claude RIQU du lieu de Dunière par. de St-Jean Chambre, Jean Pierre PELISSIER chirurgien de la ville de Chalancon, Srs Jacques RIQU de Jarjat, Pierre Louis RAFFIER du Bac et Pierre REBOUL du Grand Reboul paroisse dudit St-Jean. Signés avec les parties

De ce mariage sont nés 9 enfants dont :

Benjamin VACHERESSE né en décembre 1787, décédé en août 1875 ; docteur en médecine, ancien député de l'Ardèche. Reçu docteur, de la Faculté de Montpellier, il exerça à Annonay jusqu'en 1847, puis vers cette époque il s'établit à Lamastre. Elu député à l'Assemblée législative en 1849, il siégea à la gauche de cette assemblée. Marié en 1828, à Aline VEYRIN fille de Jean et d'Isaline ECHAQUET, il eut :

- **Elisabeth-Isaline (dite Dina)**, née le 9 avril 1830 à Annonay et mariée le 6 août 1849, à Charles-André SEIGNOBOS

- **Jean-Marie**, né le 11 novembre 1835, ingénieur civil, lauréat de la Faculté de droit de Strasbourg, docteur en droit, conseiller de Préfecture à Montauban, à Privas et à Grenoble, secrétaire général à Privas, Beauvais, Caen et Lyon, sous-préfet à Montélimar, Narbonne, Carpentras, conseiller à la Cour d'Alger ; président du tribunal d'Embrun, puis avocat à Tournon, sans Alliance.

Discours et Legs Vacheresse, 3 juin 1888

Paradoxalement, J.M. Vacheresse, bien que protestant, fut un adversaire de la laïcisation des écoles primaires, fait que s'est empressé de souligner Albin Mazon (Dr. Francus) dans son ouvrage « Voyage au Pays des Boutières »¹⁰.

L'école publique de Cluac ayant été laïcisée en 1884, les religieuses qui la dirigeaient ouvrirent une « école libre » de filles dans une maison que M. Vacheresse acheta par la suite. Il reconduisit alors la concession gratuite faite par le précédent propriétaire et prononça un discours à cette occasion dont nous reproduisons quelques extraits. Manifestement, M. Vacheresse se rangeait du côté catholique pour dénoncer « l'école sans Dieu ». Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de commentaires de ses coreligionnaires à ce discours.

Messieurs,

En prenant possession de la maison où M. de Saléon-Terris avait accueilli votre école libre, je tiens à vous donner publiquement l'assurance que les dispositions prises par mon prédécesseur seront maintenues. La propriété a passé d'un catholique à un protestant. Mais rien n'est changé dans votre oeuvre. Le nouveau propriétaire ne se croit pas obligé d'être hostile aux religieuses, parce qu'elles enseignent des croyances qui ne sont pas les siennes.

Par le temps qui court, un exemple de tolérance ne sera pas de trop. Quelque pénible qu'en soit l'aveu, il faut bien reconnaître que la liberté religieuse et le respect de la liberté religieuse ont diminué en France. Lorsque, il y a plus de cinquante ans, M. Guizot organisa l'instruction primaire, non seulement les prêtres et pasteurs qui gardent le dépôt des doctrines chrétiennes eurent toute facilité pour les enseigner, mais le droit souverain des pères de famille sur l'instruction religieuse de leurs enfants fut expressément réservé. C'est l'honneur de ce temps là que personne n'eût osé proposer aux pouvoirs publics de porter atteinte à la liberté de conscience pas plus qu'à nos libertés politiques.

Qui alors aurait pu prévoir qu'un jour viendrait où une loi ferait défense aux ministres de la religion de paraître dans les écoles primaires ? Qui aurait jamais, supposé qu'en plein dix-neuvième siècle, à la veille du Centenaire de 1789, un Parlement français en arriverait à ce degré d'intolérance que, malgré le vœu presque unanime, il bannirait de l'enseignement public les croyances de la majorité du pays.

Voilà pourtant quelle situation vous a faite une loi qu'on dirait inspirée par le fanatisme d'un autre âge. Ces prêtres catholiques et ces pasteurs protestants qui rivalisent de zèle et de dévouement, que votre confiance appelle pour tous les actes de la vie chrétienne, pour les baptêmes, pour les mariages, pour assister les mourants, il vous est défendu de les envoyer dans les écoles primaires publiques continuer à vos enfants l'instruction religieuse qu'ils ont commencée chez vous. La loi ne tolère la religion que hors l'école, et encore les jours de récréation, le dimanche et le jeudi, comme on permettrait les arts d'agrément - la danse ou la musique. Des enfants de six à treize ans sont obligés d'aller au loin par tous les temps, qu'il pleuve ou qu'il neige apprendre le catéchisme à l'église ou au temple, dans des bâtiments froids et humides, au risque de tomber malades (...).

Legs Vacheresse

Par testament en date du 12 août 1914 fait à Bouveron commune de St-Julien Labrousse, Jean Marie Vacheresse fait un legs de ses biens à la

commune, les usufruitiers étant ses neveux et ses anciens domestiques¹¹.

Le texte intégral du testament se trouve sur le site internet du centre équestre « le Grand Bouveron »¹².

Extraits du testament. Quelques clauses significatives

Lorsque par la mort des usufruitiers (...), la commune aura pleine propriété de mes domaines, elle emploiera ainsi les revenus : 1° : constituer annuellement trois petites dots

De quatre cent francs chacune pour des filles se mariant dans l'année et habitant depuis plus d'un an la commune de St. Julien ou la paroisse de Cluac (y compris la partie de cette paroisse qui n'appartient pas à la commune de St. Julien).

La préférence sera toujours donnée aux filles de la paroisse de Cluac.

Le jeune ménage devra promettre d'habiter la campagne comme cultivateur, pendant au moins un an. Je lègue à mon neveu Charles [Seignobos] l'usage personnel de la maison d'habitation, moins les deux premières caves en enfilade, moins également les annexes (four, cuisine des domestiques, grande salle bibliothèque.)

Je lègue à mon neveu Charles ce dont je n'ai pas disposé par le présent testament et notamment ma bibliothèque

Je défends qu'on n'abatte jamais ou qu'on mutilé les sept vieux chênes, le tilleul, le bosquet de houx près de la maison, les marronniers d'inde et les platanes.

Le legs par M. Vacheresse de sa bibliothèque à Charles Seignobos (1854-1942)¹³

M. Jean-Marie Vacheresse stipule dans son testament qu'il fait don de sa bibliothèque à son neveu Charles. Il s'agit de l'historien Charles Seignobos, fils de Charles André Seignobos, Député de l'Ardèche à la fin du XIX^{ème} siècle et de Elisabeth-Isaline dite Dina, sœur de J.-M. Vacheresse.

Charles Seignobos est né à Lamastre en 1854. Après des études au Lycée de Tournon, il entre à l'Ecole Normale Supérieure où il passe l'agrégation. Il fait un séjour dans les universités allemandes et à son retour mettra en application la méthode historique allemande pour la recherche documentaire. Après sa thèse de doctorat soutenue en 1882, il est nommé à la Sorbonne.

Seignobos appartient à l'Ecole "méthodique" ou "positiviste" dont la "Revue Historique" créée en 1876 est le principal moyen d'expression. Cette revue est animée par des historiens protestants ou proches du protestantisme, engagés du côté des « Républicains ».

Gabriel Monod, l'un des fondateurs, veut que la revue se démarque de la "Revue des Questions Historiques" accusée de véhiculer "certaines idées politiques et religieuses" défendues par l'Eglise catholique, que manifestement il ne partage pas.

À partir de 1897 Seignobos qui a alors 43 ans, va définir les lois de la critique historique.

"*Tout ce qui n'est pas prouvé doit rester provisoirement douteux*". L'historien est tenu de préciser ses sources et les données bibliographiques, s'appuyer sur le développement de sciences nouvelles à l'époque comme l'archéologie, l'épigraphie (l'étude des inscriptions), la philologie (étude d'une langue d'après les documents écrits et

leur transmission), la numismatique (l'étude des monnaies et médailles), la paléographie (l'étude des écritures anciennes), etc.

Les historiens de l'Ecole « méthodique » et notamment Ernest Lavisse ont totalement rénové l'enseignement de l'Histoire au niveau primaire, secondaire et supérieur. Charles Seignobos a été très impliqué dans cette rénovation et a également écrit des manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire. Il a collaboré aux publications de Lavisse et est surtout connu pour son propre ouvrage *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (1897).

L'école méthodique a donc eu un rôle très important pour les historiens par le renouvellement des méthodes. Elle a aussi ses limites et sera contestée par les Sociologues puis, plus tard, par une nouvelle génération d'historiens avec Marc Bloch et Lucien Febvre, qui créeront "l'Ecole des Annales" (1929).

Charles Seignobos est décédé en 1942 dans les Côtes-du-Nord.

Les « Grands Arbres » du Grand Bouveron

Parlant des arbres admirables de l'Ardèche, Jacky Reyne nous dit dans son livre¹⁴ :

« Les aimeront beaucoup celles et ceux qui avec moi pensent qu'un arbre devenu pour mille raisons exceptionnel, représente tout de même autre chose qu'un simple, qu'un banal tas de bois. Ces arbres de toutes sortes encore miraculeusement présents, hors du commun pour leurs dimensions, leur âge, leur situation ou de par leurs différents aspects, botaniques, économiques, historiques raisons sociales, familiales ou autres, font partie de notre patrimoine commun ».

Jean-Marie Vacheresse comme l'indique son testament, tenait beaucoup aux arbres de sa propriété et notamment aux sept grands chênes formant une allée remarquable au sud-ouest de la maison. Ce fut l'occasion pour Jacky Reyne de nous donner son point de vue sur les arbres du Grand Bouveron, de faire une estimation de leur âge et de les comparer aux autres « Arbres admirables de l'Ardèche ». Certains chênes sont morts (ou ont peut-être été abattus pour faire du charbon de bois pendant la deuxième guerre mondiale...) Mais ceux qui restent sont majestueux et leur âge peut être évalué à 400 ans environ, de même que celui du magnifique tilleul sous lequel a eu lieu le pique-nique de midi et qui est peut-être actuellement le plus gros tilleul en Ardèche.

Assemblée de Magnon du 30 Avril 1752 (St. Basile)

Le 30 avril 1752, une assemblée se tenait dans la paroisse de Mounens, aujourd'hui paroisse protestante de Lapras au lieu dit de Magnon. Cette assemblée comme tant d'autres réunissait environ 4000 personnes venues des paroisses avoisinantes. Elle fut dénoncée et surprise par un détachement de la compagnie d'Auteuil du régiment de Bourgogne cantonné à Lamastre, et eut la particularité d'offrir une certaine résistance aux forces royales. Nous

laissons les documents parler à travers le rapport de Robert Dumolard et l'interrogatoire de trois des témoins dont le Lieutenant commandant la compagnie, qui résumait assez bien les faits. L'interrogatoire du lieutenant - qui semble désapprouver le sergent qui avait tenté l'arrestation des nouveaux convertis sans ordre- illustre bien le fait qu'une certaine tolérance s'établissait¹⁵.

L'an 1752 et le 23^o jour du mois de may, nous Jacques Robert Dumolard, Ecuyer, seigneur de Chateauneuf subdélégué env...de Monseigneur Le Vicomte de St-Priest, intendant de la province de Languedoc, commissaire par luy nommé par son Ordonnance du vingt deux mars mil sept cens cinquante. Vu à l'effet de nous transporter sur les lieux et dans les endroits de notre département où les nouveaux convertis pourraient s'assembler pour dresser notre procès-verbal sur l'état des locaux et informer des dites assemblées.

Certifions qu'en conséquence de la lettre de Monseigneur l'Intendant du douze dud. Mois portant qu'il s'est tenu assemblée le trentième du mois d'avril dernier au lieu appelé Magnon près de Lamastre, nous serions party le jourdhier de Tournon lieu de notre domicile avec notre greffier et serions arrivés à Lamastre led. Jour ou étant nous aurions requis de ledit Foriel consul de la Dte paroisse de nous fournir des indications pour nous conduire au lieu de Magnon, et nous déclarer en même temps de quel taillable et paroisse dépend en tout ou en partie le lieu ou la Dte assemblée s'est tenu, surquoy ledit Foriel consul s'offrit de nous conduire luy même, avec le nommé Christophe Valla dit Dulorier habitant de la mastre, pour nous donner les éclaircissements dont nous aurions besoin. Ce qu'ayant accepté nous serions party ce jourdhuy avec ledit Foriel et ledit Valla dont nous aurions pris le serment, moyennant lequel ils ont promis de dire la vérité parce que nous leurs demanderions, avons pareillement pris les serments de Sr André Ange Crouzet habitant de la ville de Tournon, que nous avons pris pour notre greffier, et nous sommes ensemble transporté au haut de la montagne appelé le Serre de Perier sur un terrain en Emphitéatre complanté de Chataigniers appelé le lieu de Magnon, dans la paroisse de Mounens, ou nous avons reconnu par plusieurs vestiges qu'il s'était tenu une assemblée nombreuse, y ayant trouvé une grande quantité de pierres plattes rangées en forme de banc, la pélouze foulée par les pieds des hommes et des chevaux, des trous et des piquets au pied d'un grand Chataignier pour soutenir la chaire du Ministre qui y avait été adossée, nous y avons aussy trouvé au pied de plusieurs chataigniers du foin qui y avait été apporté pour la nourriture des chevaux ; et comme nous nous étions fait accompagner d'un Caporal et de quatre soldats de la compagnie d'Auteil du régiment de Bourgogne en garnison à Lamastre, ils nous ont tous assurés que le trentième avril dernier ayant été commandés pour se rendre au même lieu ils y avaient vue un grand nombre de gens assemblés autour d'une espèce de chaire appuyée contre le chataignier ou nous avons trouvé des trous et piquets qui a leur arrivée s'étaient dispersés d'un costé et d'autre, nous avons reconnu que le terrain ou s'est tenu ladite assemblée est d'une contenance d'environ quatre cestersées, qui confronte du Levant un bois de chataignier appartenant au Sr Bruston, du midy la maison de Jean Pierre Pons propriétaire du lieu de l'assemblée, du couchant un bois de chataigniers appartenant au nommé Issartial, du nord autre bois de chataignier du nommé Marcellin, toutes les susdites propriétés du taillable et paroisse de Mounens. De tout quoy avons dressé le procès-verbal que nous avons signé avec le Sr Foriel, et notre greffier, non ledit Valla illétre de ce enquis et requis.

Robert Dumolard, Foriel Consul, Crouzet Greffier.

Procès-verbal des interrogatoires des témoins. Interrogatoire de St-Mery, sergent (extraits)

Interrogé de son nom, surnom, age, qualité et demeure :

A dit s'appeller Paul Desmarais dit St-Mery, agé de quarante quatre ans, sergent de la compagnie de M. Le Chevalier d'Auteuil au régiment d'infanterie de Bourgogne habiatnt actuellement à Lamastre avec sa compagnie.

Enquis savait qu'il s'était tenu une assemblée de nouveaux convertis au lieu de Magnon dans la paroisse et taillable de Mounens, le trentième avril dernier, a quelle heure lad. Assemblée a commencée et a quelle heure elle a finy, si lad. Assemblée était nombreuse, et s'il a reconnu quelqu'un de ceux qui y ont assisté, soit pour les y avoir vu s'y rendre ou en revenir.

Dépose que le trentième avril dernier sur l'avis qu'avait eu M. Bonneau lieutenant de la compagnie d'Auteuil en garnison à Lamastre, il était party avec la compagnie, l'officier à la teste pour se rendre au sommet d'une montagne appelée le Serre de Perier, ou il devait se tenir une assemblée, qu'étant arrivé avec la troupe près du lieu appelé Magnon dans la paroisse de Mounens ils auraient apperçu un grand nombre de gens de tous sexes assemblés dans un bois de chataigniers, qu'ayant continué d'avancer, toute cette multitude assemblée s'était dissipée d'un costé et d'autre, ce qui l'avait engagé de se séparer de sa troupe, de prendre avec luy un caporal et quatres fusiliers pour tenter d'arrester quelqu'uns des fuyards, ce qui luy réussit, ayant saisy trois hommes et trois femmes, mais que dans le temps qu'il les conduisait à Lamastre ayant passé à la porte du Cabaret de Lapra il fut attaqué par deux ou trois cens personnes armées de pierres qui s'opposèrent à leur passage et les obligèrent de relacher ceux qu'ils avaient arrêté, en sorte qu'il se retira dans son quartier avec ses quatres hommes et son caporal n'ayant pu faire autre chose, en plus n'a dit savoir.

Interrogatoire de Cristophle Valla, travailleur de terre à Lamastre (extraits)

-Dépose que le Sr Fariel consul de Lamastre luy ayant donné ordre de servir de guide à la compagnie du Chevalier d'Auteuil en garnison à Lamastre pour aller à Magnon ou avait assuré l'officier qu'il devait se tenir une assemblée. Il parti avec la Compagnie le trentième avril dernier pour se rendre aud. Lieu de Magnon (...) il voulut aller avertir l'officier qui commandait la compagnie pour venir dégager le sergent et sa troupe qui allait être maltraité mais que dans ce moment un grand nombre de religionnaires qui le reconnurent vinrent à luy en criant ...il faut tuer le guide, y en ayant même eu un qui luy aurait donné un coup de couteau s'il n'en n'avait été empêché par une femme qui se mit devant luy et qui lui donna le temps de se réfugier dans la maison de Lapra appartenant à M Delagardelle ou il apperçu que le sergent et les soldats qui conduisaient trois hommes et trois femmes furent obligés de les relacher ayant été attaqués par plus de deux cents personnes qui s'étaient armées de pierres, les menaçaient avec grand bruit de les tuer, quelques temps après lorsque l'assemblée eut été entièrement dissipée il rejoignit la troupe avec laquelle il se retira à Lamastre sans avoir pu reconnaître personne. Et plus n'a dit savoir

Interrogatoire de Pierre Bonneau, 20 ans, lieutenant au régiment d'infanterie de Bourgogne.

. Qu'ayant continué de marcher avec sa troupe il avait trouvé sur le lieu où s'estait tenu l'assemblée, une espèce de Chaire adossée a un grand chataignier, la chaire composée de deux bancs, deux gros batons, de plusieurs planches, de quelques cordes pour attacher lad (itte) chaire au chataignier, ce qu'il fit enlever par ses soldats, de même qu'une pioche qui se trouvait auprès de la chaire et qui avait servy à faire les trous pour y planter les pieux.(...) ayant appris a son retour qu'une troupe de religionnaires avaient enlevé a un des ses sergents qui s'était détaché sans ordre avec quatre soldats, quelques hommes et femmes qu'ils avaient arrêtés comme ils se sauvaient. Et plus n'a dit savoir.

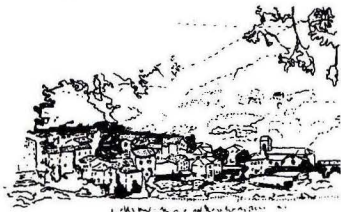
A la suite de cette assemblée Le Nouveaux Convertis des paroisses de St-Prix, Mounens-Cluac, St-Jean Chambre et St-Julien Labrousse durent payer une amende de 300 Livres plus 251 livres de frais.

Remerciements

- M. Masse pour son accueil à « Rossignol » et la visite du hameau.
- M. Reboul pour nous avoir permis d'accéder à la « Combe de Ponton ».
- Gérard Granjean et Renée Herkeens du Centre équestre du Grand Bouveron qui ont accepté avec enthousiasme de mettre gracieusement à notre disposition chaises, bancs, tables et autres commodités pour la halte de midi sous le grand tilleul.
- Jacky Reyne pour avoir accepté d'organiser une discussion impromptue avec des responsables et élus locaux sur l'histoire du Grand Bouveron et du legs de M. Vacheresse et pour nous avoir fait partager son savoir et sa passion pour les arbres remarquables de l'Ardèche au pied des grands chênes de la propriété.

Notes

- 1 : La source principale des citations et informations sur la vie de Brousson est l'ouvrage d'Antoine Court : *Claude Brousson, Avocat, Pasteur, Martyr*, les Bergers et les Mages, Paris, 1961, 92 p
- 2 : Mours S., *Isaac Homel et son temps*, publications du Musée du Désert en Cévennes, 1945, 230 p.
- 3 : Bost H., *les prédicants des Cévennes et du bas-Languedoc-1684-1700*, Les Presses du Languedoc, 2001, Tome II, pp.178-190.
- 4 : AD 34 C 191, Sermon 66
- 5 : Mours S., *Portraits huguenots vivarois*, Publications du Musée du Désert en Cévennes, 1948, 350p.
- 6 : Marteilhe J, *Mémoires d'un Galérien du Roi-Soleil*, Edition annotée par A. Zysberg, Paris, Mercure de France, 1989. 423 p.
- 7 : Mours S., *Le protestantisme en Vivarais et Velay*, 1949, réed. Presses du Languedoc-Patrimoine Huguenot d'Ardèche, Montpellier, 2001.pp.353-356.
- 8 : AD 34, C 212, f° 126.
- 9 : Cette généalogie a été établie par David Duquenoy à partir de « la France Moderne Drôme-Ardèche » de Jules Villain, et des registres protestants du Désert (collection S.A.G.A.)
- 10 : Dr. Francus, *Voyage au pays des Boutières La région de Vernoux*, 1902, réédition des Editions du Candide, 1985, pp. 215-220.
- 11 : *St Julien Labrousse, du Serre des Mulets à l'Eyrieux*, Association le « Grenier des Créations », 2001, 167 p.
- 12 : Adresse du site Internet du « Grand Bouveron » : <http://www.legrandbouveron.com/Le-Grand-Bouveron.html>
- 13 : Paragraphe rédigé à partir de différentes sources concernant l'historiographie au XIXe et au XXe siècle, notamment la note de synthèse « Les historiens et l'école méthodique ». Conférence de méthode de D. Colon, Sciences-Po. Paris, 13. 12. 01.
- 14 : Jacky Reyne. *Arbres admirables de l'Ardèche*. L'Ardéchoise SA, 1999. 189p.
- 15 : Source : AD 34 C233



La haute vallée de l'Auzène,

Saint Julien du Gua, Issamoulenc

Samedi 27 Juillet 2002, Didier et Julie Picheral, Marc Autrand, Etienne Gamonnet

La Blache du Mounet : Les assemblées dans la vallée d'Auzène au début des années 1700.

Cèvelas : La maison de Noé Benvignat, pasteur de la fin du Désert.

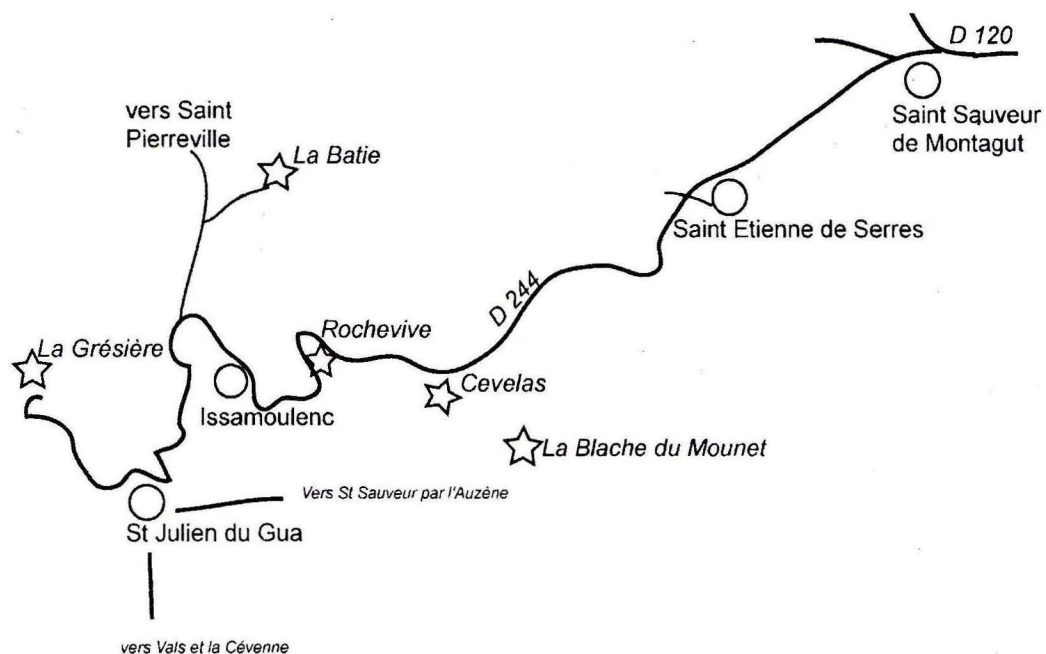
Rochevive : La maison de Lavalette, pasteur à la révocation de l'Edit de Nantes.

Issamoulenc : Le temple du XVII^{ème} siècle ; la rénovation de l'église en 1747.

La Bâtie : Le combat des camisards de 1709.

Saint Julien du Gua : Entre l'Edit de Nantes et la révocation, au XVIII^{ème} la reconquête catholique et les résistances.

La Grésière : La maison et l'histoire de Jean Bernard, l'histoire des familles Trémolet et Durand.



Bibliographie locale :

- Manen - Joutard : La Pervenche, une foi enracinée
- Bost - Bourguet : Trois Obstinés religieux

La Blache de Mounet

Les assemblées dans la vallée d'Auzène au début des années 1700 :

La vallée d'Auzène, aujourd'hui très sauvage, est dominée par de gros hameaux : La Garde, La Pizette, Magérouan, Mauves, Ajoux, La Pervenche, rive droite et Abeillouse, Paillès, Cèvelas, Le Mounet, Les Marzes, Serrettes, etc. rive gauche. C'est seulement en amont du Pont de Foulx qu'elle retrouve un peu plus d'activité avec Saint Julien du Gua, La Grèsière. Cette vallée était restée à la révocation de l'Edit de Nantes presque entièrement protestante (à l'exception du bourg de St Julien du Gua, bourg plus partagé). Cette étroite vallée est traversée par le chemin royal des Dragonnades en aval, mais était peu accessible tant sur ses flancs qu'au fond où coule l'Auzène.

Est-ce pour cela, ou est-ce à cause de la présence de deux frères ardents prédicants : Alexandre et René Faillot de Saint Julien du Gua que l'on y connaît une très forte activité d'assemblées clandestines en 1700-1701 et qu'ensuite ce fut un lieu de refuge des camisards de 1704.

Les assemblées que nous connaissons se tiennent toutes avant l'assemblée du Creux de Veye

Elles semblent organisées par les frères Faillot.

René Faillot nous est essentiellement connu par son interrogatoire après son arrestation au Creux de Veye¹.

C'est un laboureur né en 1656 demeurant à St Julien du Gua ou Christine Faillot tient cabaret en 1693. C'est certainement une proche (sans que nous sachions encore s'il s'agit de sa mère, sa femme ou sa sœur). René est donc à même d'avoir beaucoup de relations.

Il a abjuré en 1685, mais est resté de la RPR.

A la suite d'une assemblée tenue à la Toussaint 1700 (semble-t-il dans la maison de son frère), il quitte son domicile car il sait qu'elle a été dénoncée. Pendant un an, il dit avoir mendié son pain dans les paroisses des Boutières, et même jusqu'à Vernoux. En fait, il est très probable que pendant tout ce temps là, il a organisé et présidé des assemblées dans les Boutières, fait venir des prédicants jusqu'à Vals, Vallon et Villeneuve de Berg. C'est tout au moins ce que sait Du Molard (dans son interrogatoire, il lui demande des précisions sur ces assemblées).

Arrêté au Creux de Veye, il sera condamné et exécuté à Saint Agrève en novembre 1701.

Nous connaissons la plupart des assemblées d'Auzène à partir des interrogatoires menés auprès des personnes (et notamment René Faillot) arrêtées au creux de Veye. En effet aucune des assemblées

d'Auzène n'a été surprise par la troupe et donc aucun de ses participants n'a été arrêté.

Elles ont toutes été dénoncées à posteriori; elles ont eu lieu dans les lieux suivants :

- dans la maison d'A. Faillot (nov 1700)

- à Lauche

- derrière le rocher d'Ajoux

- entre Mauves et Magérouan

- à la Blache du Mounet

- dans un moulin ruiné le long d'Auzène

Les assemblées dénoncées à postériori font l'objet de procédures différentes des assemblées "surprises", il est fréquent que l'on procède à des arrestations sur dénonciation; il faut alors, si le pouvoir veut condamner, multiplier les témoignages, accumuler les preuves, voire en inventer et en construire, ou en dernière extrémité utiliser la procédure de la "Lettre de cachet".

Nous connaissons un peu mieux l'assemblée de La Blache du Mounet du fait des enquêtes et témoignages réalisés après sa dénonciation par le curé d'Ajoux

Elle a été dénoncée par le maître d'école d'Ajoux, commune située de l'autre côté de la vallée. Elle s'est tenue en plein été, le 17 juillet 1701 sur les dix heures de la nuit, sur une pente rude entre le Mounet et l'Auzène. La mémoire des propriétaires² du Mounet la situe précisément.

Dès le 22 juillet, Dumolard, subdélégué de l'intendant royal pour le Vivarais, chargé de faire appliquer ses ordres est à Ajoux et interroge le premier témoin, valet du curé d'Ajoux qui lui indique que sept autres personnes ont été requises pour entendre cette assemblée à distance. Ces 7 interrogatoires concernent

- dans un premier temps, seulement des AC (anciens catholiques):

- le curé Catilhon son maître qui requiert

- Jacques Malosse, maître d'école,

- deux hommes venus de la montagne pour la saison de fauche,

- ensuite, trois NC (Nouveaux Convertis, c'est-à-dire protestants ayant abjuré)

- Alexandre Robert et Cyprian Mounier, laboureurs d'Ajoux

- Alexandre Charrier, notaire royal d'Ajoux.

Tous, sauf les deux faucheurs, sont convoqués par Dumolard à Privas le 4 août et témoignent en racontant ce qu'ils ont fait et entendu cette nuit là.

Trois d'entre eux prennent la somme destinée à compenser leurs frais de voyage à Privas (2 AC et un NC) ; trois autres la dédaignent (le curé et deux NC).

Du jeudy quatrième août mil sept cents un et dans notre chambre d'habitation de la ville de Privas.

Jacques Malosse natif de la Chant Raphaël, habitant pour maistre d'Ecole dans la paroisse d'Ajou, ancien catholique âgé de trente sept ans

(...) Dépose que sur les dix heures du soir du dimanche dix-septième jour de juillet dernier traversant le lieu d'Ajou il entendit des voix qui lui paraissaient fort éloignées qui chantaient des pseumes dont ii fut d'abord donner avis au Sr Catithon, prieur et curé, lequel s'estant levé y acourut promptement avec le nommé Philibert son valet lequel entra dans ce moment et dit qu'il venoit d'entendre la voix d'un homme qui prêchoit, prirent dans le cabaret deux hommes de la Montagne qui avaient fauché dans les prairies le jour précédent, et tous ensemble estant descendus au fonds du vallon, au dessous des rochers d'Ajou, ils entendirent prêcher; sur quoy le valet du prieur (s'en) fut apeller les nommés Robert, Charrier, et Mounier, et estant arrivés entendirent comme eux la voix d'un homme qui prêchoit, et après cela plusieurs voix qui entonnèrent des pseumes, et après lesquels pseumes qu'un autre homme dont la voix estoit moins claire que celle du premier commença à prêcher, et pour lors, le Sr prieur voulant scavoir si ces paroissiens étaient dans cette assemblée fit la visite de plusieurs hameaux avec son valet, et le déposant. Et, ayant trouvé ses paroissiens couchés s'en retourna dans le mesme endroit et continua d'entendre prêcher le second homme, et ensuite entonner tes pseumes après lesquels ceux de l'assemblée formée dans le lieu de la Blache du Mounet paroisse de Serres, se retirèrent, les uns le long de la rivière d'Auzène, et les autres sur la hauteur de la montagne, ce qu'ils jugèrent non au bruit qu'ils faisaient avec leurs solliers de bois, mais encore à l'aboyement des chiens qui aboyaient en divers endroits. Le Déposant et ceux qui estoient avec lui n'ayant osé s'approcher de plus de huit cents pas du lieu de l'assemblée et parce qu'ils appréhendoient d'estre maltraités. Mais il dépose précisément avoir premièrement entendu chanter des pseumes sur les dixheures de la nuit, en deuxième lieu d'avoir entendu prêcher un homme dont ta voix estoit ferme, et claire, et dont il ne pouvait entendre distinctement ce qu'il disoit à cause de l'esloignement, si ce n'est ces mots (mes frères), en troisième lieu d'avoir entendu entonner tes pseumes après ce premier prêche, en quatrième lieu d'avoir entendu prêcher par un homme dont la voix était moins claire que celle du premier, et en cinquième lieu que cette assemblée ne discontinua que sur les deux heures du matin, et plus n'a dit, répété après lecture faite y a persisté et a signé, lui ayant accordé une livre dix sols de taxe suivant sa réquisition.

Alexandre Charrier notaire royal, du lieu et paroisse d'Ajou, nouveau converti âgé de soixante deux ans

... pour lors le déposant les ayant joints, le curé lui demanda s'il entendoit rien, à quoy il lui répondit après l'avoir escouté qu'il entendait la voix d'un homme qui parlait du ton d'un prédicateur avec vitesse, sans éssiter, ny balancer, mais qu'il ne pouvoit pas diserner ce qu'il disait, et pour lors le curé, le clerc et le maistre d'école ayant dit au déposant qu'ils avoient déjà entendu prêcher un autre homme et chanter des pseumes, le Déposant fut d'avis d'aller vers le lieu de Mauves d'où il croioit que la voix venait mais que estant arrivés, et tout de suite dans un endroit appelé Farge ils reconnurent que l'homme qui continuait de prêcher toujours de la mesme manière en ministre ou prédicateur estoit dans la blache du lieu du Mounet paroisse de Serres et qu'en effet estant descendus plus près de la rivière, et néanmoins à plus de huit ou neuf cents pas de lad. blache du Mounet ils cessèrent d'entendre prêcher, mais qu'ils entendirent le bruit de plusieurs personnes qui se tiroient de ce bois ou blache ce qu'ils distinguoient non seulement par le bruit de leurs solliers de bois, et que le nommé ciprian Mounier qui estoit avec eux entendit quelqu'un de l'assemblée qui dit ces mots (retirons-nous) mais encore par le grand aboyement des chiens du côté de la maison appelée Mounet, et de plusieurs autres endroits du voisinage de la paroisse de Serres, et plus n'a dit scavoir hors ce dessus contenir vérité, répété après lecture faite a persisté, et a signé, n'ayant pas voulu taxe.

Avant de quitter Le Mounet, il convient de rappeler que les falaises du Mounet ont été à plusieurs reprises un lieu de refuge des camisards (voir ci-dessous La Bâtie).

Cévelas :

Le Pasteur Noé Benvignac, paroisse d'Issamoulenc, 1739-1824

Noël Binvignat est né à Thônes en Genevois, Haute-Savoie, le 17 Février 1739, baptisé par le curé; fils de Joseph Binvignat et de Marie Dupond, parrain Noël Binvignat, marraine Marie Dupond. Thônes est une ville entre Annecy et La Clusaz, au pied de

plusieurs chaînes de montagnes, où se trouve le plateau des Glières, à 50 Kilomètres de Genève. Pourquoi une famille protestante se trouve isolée en milieu catholique ??

Il fait office de pasteur dans une des Eglises Réformées de Provence quand elles demandent aux pasteurs du Bas-Languedoc d'examiner ses connaissances et il est consacré Ministre le 5 Décembre 1765 à Nîmes par plusieurs et en particulier par Paul Rabaut. « Nous, pasteurs du Bas-Languedoc, ayant été requis par les Eglises Réformées de Provence qui ont adressé une vocation à Sieur Noë Benvignat, originaire de la ville de Thônes en Genevois, de l'examiner et de lui conférer le sacré caractère de Ministre de Jésus Christ, si nous l'en jugions capable. En conséquence, le colloque de Nîmes, s'étant assemblé et nous étant munis de son autorité pour répondre favorablement à la demande des dites Eglises, où d'ailleurs les bons témoignages rendus aux moeurs et à la doctrine dudit Sieur Benvignat, tant par les dites Eglises que par le dernier Synode de notre province, nous avons procédé de suite à son examen...

Il exerce son ministère à Ners près d'Alès avant 1770.

Il arrive en Vivarais en 1769- 1770 ;il est affecté aux Hautes-Boutières.

Nous avons de lui deux registres de BMS (des actes de Issamoulenc, le Gua, Ajoux, Pranles, St Pierreville. 1^{er} acte connu le 24 Mai 1770) et quelques sermons.

Le 6 Ventôse an 4 de la République (25 Février 1795), il « reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et promets soumission et obéissance aux lois de la République » serment constitutionnel que les pasteurs ont fait en 1791.

Il est pasteur concordataire en 1802.

Il devient président du Consistoire de St Pierreville.

Après 54 ans en Vivarais, il meurt en 1824 à l'âge de 85 ans.

Noël Bivignat devient Noé Benvignat puis Noé

Il se marie avec une jeune fille de Cevalas le 6 Juin 1770 ; le pasteur Vernet bénit l'union de Noé Benvignat, fils légitime à feux Joseph et à Marie Duponts, pasteur des Eglises des Hautes-Boutières et de Izabeau Tapie, fille légitime d'Antoine et de Louise Baudesche de Cevalas ; leur contrat de mariage est délivré par le notaire de St Pierreville le 14 Mars 1777.

La propriété de Cevalas semble venir de Jean Jacques Baudesche (grand père d'Izabeau Tapie) fils de Antoine et Suzanne Vignal, dont le mariage avec Izabeau Rouvière de Foulx a été béni par le pasteur Fauriel le 11 Mars 1734

Ils déclarent leur mariage et leurs 8 enfants, le 5 Juillet 1788, devant le juge de St Pierreville

Antoine, né le 25 Avril 1771, Alexandre, le 20 Juin 1772, Louis le 9 Janvier 1774, Elisabeth le 26 Janvier 1779, Madeleine le 16 Janvier 1781, Jean Louis le 15

Décembre 1783, Jean Pierre le 16 Mars 1785, Isaac le 26 Janvier 1788 ; auquel il faut ajouter Justine, Laure et Samuel. Le Synode du 7 Juin 1787 reçoit Antoine et Alexandre comme étudiants en théologie avec le pasteur Astier comme directeur d'études. Lasserre, dans son livre sur le séminaire de Lausanne, cite Alexandre comme Pasteur en 1789, instruit et consacré au Désert.

Cinq de ses fils sont tués pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Samuel est libéré du service militaire, à sa demande, pour soigner son père, veuf depuis 1795, amputé du bras droit. Les mariages de Samuel et des 4 filles donnent des alliances avec les Aurenche, Chastagnier, Gilles, Mounier, Coulet, Rey...

Nous avons 3 sermons de Noé ; un à l'occasion de la Pentecôte, un sur les « nuées » Job 37 v 11-15, et le troisième sur les richesses. Dans celui sur les Nuées, Dieu intervient à tout moment dans la vie de l'homme ; les malheurs sont un châtiment de Dieu dus à notre infidélité (le cris des Inspirés : amendez vous) ; admiration de la Nature, œuvre de Dieu, face à la faiblesse de l'homme. « *Les nuées, connaissons nous la cause qui les produit, savons nous ce qui les soutient et comment Dieu les arrange ? Savons nous commander aux nuées, les foudres sont-ils à notre disposition ?* ». Il met en garde ses paroissiens contre les « causes secondes », la magie, les superstitions.

Dans celui sur les richesses, 19 Juillet 1779 « *il n'y a donc point de sagesse à se conduire comme font la plupart qui, au lieu d'employer leur temps pour se rendre heureux, l'emploient pour des choses du néant et qui ne rassasient point ; ils traversent les mers, ils courent d'une extrémité de la terre à l'autre pour acquérir des biens qui bien souvent ne servent qu'à les précipiter dans l'abîme de la perte. Quelle folie, quelle extravagance !* »

« *Un second devoir, c'est qu'il faut marcher dans la justice si nous voulons éviter les supplices qui sont préparés aux méchants* »

« *Je vous exhorte donc tous, tant que vous êtes, grands et petits, riches et pauvres de vous souvenir toujours qu'il n'y a que la Justice, laquelle est le premier de tous vos devoirs qui puissent vous garantir de la mort* »

Marc Autrand

Sources : H.Manent, P.Joutard, *Une Foi enracinée*, La Pervenche, Imprimeries réunies, Valence 1972.

Rochevive, Lavalette, pasteur à la révocation de l'Edit de Nantes, sa maison

François La Valette a habité dans cette maison de Rochevive à la fin des années 1600.

Né en 1636 à la Valette paroisse de St Vincent de Durfort, il fit ses études de pasteur à l'académie de Die et fut pasteur à partir de 1664 dans les trois paroisses de ce fond de vallée : Ajoux, St Julien du Gua et Issamoulenc. On sait qu'il fit des travaux au temple d'Issamoulenc en 1673, qu'il représenta la paroisse au synode de Vals et qu'il prêcha jusqu'à la destruction du temple en janvier 1684. Il abjura en 1685, on sait qu'il reçut les soldats du régiment de Braumoizin du temps des conversions générales⁴. Il reçut 350 livres pour son abjuration⁵ (moins que Meyssonier et Reboulet (400 livres). Il devint ensuite avocat et fermier des cens pour le compte du seigneur Rohan. C'est sans doute pour cela qu'il était craint comme le raconte Ebruy⁶ dans ses notes à Court :

" Pour monsieur Valette qui était établi, à ce que je crois dans la paroisse d'Issamoulenc, du moins il y avait du bien ; car, dans le temps que j'ai passé dans ces quartiers là, nous avions autant et même plus de

crainte de luy que du curé. J'ai eu passé, proche de sa maison, avec plusieurs personnes de ses voisins dans la nuit que de crainte".

Morel Duvernet est plus sévère :

Il persévéra dans la profession de la RC jusqu'à la fin de ses jours. Son fils est aujourd'hui protestant, mais il n'en exerce pas les fonctions et n'oserait point fréquenter les assemblées. Pour éviter de payer les amendes en dernier lieu, il contraignait ses enfants, c'est un fils et une fille, à aller à la messe. Le garçon, qui est un jeune homme d'environ 12 à 17 ans pleurait à chaudes larmes pour en être dispensé. Feu M. Durand en ayant été averti, écrivit au père une forte lettre là-dessus : ce qui fit qu'il laissa son fils libre pendant quelques mois, mais dans la suite, il le continua à le forcer comme auparavant

Il cite aussi un verset populaire sur M. Valette :

*La Valette du Gua, peu savant mais sincère,
Parce qu'il écrit bien, on l'a mis secrétaire*

Issamoulenc

Deux édifices religieux ont coexisté au XVII^{ème} siècle dans ce tout petit hameau d'une paroisse qui, alors, comptait environ 400 habitants, dont près de 90 % étaient protestants de fait.

L'église que nous voyons aujourd'hui et le temple qui a été démoli à la révocation de Nantes.

Le temple du XVII^{ème} siècle

Le temple a été construit en 1660; son emplacement n'est pas déterminé avec certitude; mais, nous savons par le texte⁷ du "prix fait" devant le notaire Vergnes de Saint Pierreville qu'il a été construit sur une pièce de terre appartenant à Guillaume Creston et Charles

Rouvière demeurant à Cros (hameau situé au pied d'Issamoulenc et où réside toujours une famille Creston). La mémoire locale atteste que dans les terrasses situées à l'est d'Issamoulenc et dominant Cros, se trouveraient des restes de ce temple et que la famille Creston y aurait possédé des terres.

Le "prix fait" indique les partenaires de l'opération (sans doute les anciens de la paroisse) et détaille l'architecture du bâtiment qui est petit : 10 canes de long, 6 de large, 22 pans de haut (en mesure de Montpellier⁸), précise le mobilier et fixe le prix du tout à 1220 livres :

Prix fait pour les habitants de la paroisse d'Issamoulenc

L'an mil six cent cinquante neuf et le huitième jour du mois de décembre après midi pardevant moi notaire royal et témoins bas nommés établit en leur personne sieur Louis Marsal, David Robert pour et au nom de Paul Coste dit Buffe auquel promet faire ratifier le présent contrat si besoin est, César Cros et Thomas Rouvière, tous habitants de la paroisse d'Issamoulenc, lesquels de leur bon gré, les uns pour les autres, et le seul pour le tout, sans division d'action à quoi ont renoncé et joints ensemble tant en leur nom que des consuls et autres habitants de ladite paroisse d'Issamoulenc

et suivant et conformément à la délibération par eux prises devant nous notaire le troisième du courant ont baillé et baillent à prix fait à maitre Jean Arnaud menuisier, présent et acceptant le temple qu'ils ont délibéré faire et édifier dans leur dite paroisse aux formes et conditions suivantes

C'est que ledit Arnaud sera tenu, comme promet, faire ledit temple dans les pièces de terre appartenant à Guillaume Creston et Charles Rouvière du lieu de Cros sises au terroir de la Peyreyre proche le lieu d'Issamoulenc de 10 cannes longueur, 6 de large dans murailles, 22 pans d'hauteur, le tout mesure de Montpellier

avec 4 grandes poutres , les ais à la règle avec de lideaux ? , 2 portes, une grande l'autre petite aux endroits que lui sera montré, 8 fenêtres longues et 2 croissants , le joint à chaux et sable et blanchi

dedans : le banc du consistoire, la chaire du pasteur, la table du saint sacrement de la Cène, les portes fermées à clef

le tout ce dessus de la même faction du temple de la paroisse du Gua

Ledit Arnaud promet avoir parachevé à la Noël de l'année prochaine mil six cent soixante à peine de dépens , et ce moyennant le prix et somme de 1220 livres que lesdits sieurs Marsal , Cros et Rouvière promettent tant en leur nom que ladite communauté payer audit Arnaud , ou à son acquit aux maçons , charpentiers , manoeuvres et autres qui travailleront ou fourniront les matériaux dudit temple aux simples et seules réquisitions qu'il leur en fera et à mesure qu'il travaillera audit temple lui fourniront du blé jusques à la quantité de 40 cestiers au pris de 3 livres le cestier et déduiront de la dite somme de 1220 livres

comme aussi seront tenus lesdits habitants faire le charroy de la chaux et des tuiles nécessaires audit temple lorsque ledit Arnaud les requerra aussi à peine de tous dépens et ainsi que dessus

et content ??les sudites parties promettent et jurent tenir sous l'obligation et hypothèque de tous et chacun de leurs biens aux cours présidiales et conventions royaux de Nimes , royale de Villeneuve de Berg et ordinaires etc

fait et récité à St Pierreville maison de judit plantier

present monsieur le ministre pierre Cotte ministre du saint evangil , alexandre Puaux sousigné avec lesdits Marsal , Rouviere , Cros et Robert

jacques Bouchet illetré ainsi que ledit Arnaud

et moi notaire recevant jean pierre Vergnes

La Rénovation de l'église en 1747

Nous sommes trois ans après l'assemblée du Lès, sommet qui domine le site d'Issamoulenc. Face à ce renouveau protestant qui ose s'affirmer publiquement, il faut montrer que les catholiques ne laissent pas en ruines leurs églises, c'est sans doute pour cela que d'importants travaux sont entrepris à l'église d'Issamoulenc. Nous les connaissons grâce à deux « prix faits » enregistrés devant le notaire Moyère⁹ : le premier date du juin 1747, il est contracté avec

Alexandre Reynaud, maçon résidant au Serret (Issamoulenc) pour un montant de 240 livres, le deuxième date de décembre de la même année et est contracté avec Jean Antoine Hillaire, maître maçon, résidant à Saint Julien du Gua pour un montant de 340 livres.

Les travaux semblent différents, mais, il est possible que Jean Antoine Hillaire ait réalisé certains travaux que Alexandre Reynaud n'aurait pas achevés.

La Bâtie : Le combat des camisards de 1709

Le combat de La Bâtie se déroule le 22 juin 1709. Il se situe donc à la mi temps de l'insurrection camisarde de 1709 en Vivarais qui avait débuté le 13 mai¹⁰ par l'embuscade où périt le chevalier de Vocance (chargé de la répression des assemblées dans le moyen Eyrieux) et s'acheva à Fontréal. Ces évènements se déroulent en de nombreux lieux des Boutières.

Avant de raconter les conditions dans lesquelles se déroula ce combat, et sans reprendre toute l'histoire de ces évènements de 1709¹¹, on en rappellera le contexte et on insistera sur le manifeste de Abraham Mazel.

En 1709, les grands moments de la révolte camisarde de 1702-1704 sont déjà loins. Mais, l'agitation s'est poursuivie et les contacts entre émigrés, puissances protestantes et « résistants de l'intérieur » ont permis de monter des opérations appuyées le cas échéant par des armées étrangères. Début 1709, les renseignements militaires recensent de nombreuses agitations et manifestations clandestines :

« Si le feu s'y remettait, comme il y lieu de le craindre, il faudrait un très grand nombre de troupes pour

l'éteindre, les peuples tenant des discours très séditieux »

La situation économique est mauvaise, l'hiver a été très froid et la famine, endémique, s'aggrave : les causes de révolte populaire sont nombreuses. Le pouvoir s'inquiète. On demande donc au ministre d'envoyer dans la province trois bataillons supplémentaires dès le printemps

Le ministre de la guerre Chamillard commande le 17 février 1709 de désarmer le Vivarais et en particulier il recommande à Du Molard, subdélégué de l'intendant conjointement avec De Courten, brigadier (colonel), de dresser paroisse par paroisse la liste de tous les NC qui avaient des armes chez eux. Mais, la neige retarde l'exécution de ces ordres de sorte que la révolte commence avant le début de cette opération de contrôle.

Pour en comprendre l'esprit qui a animé cette révolte, rien ne vaut de lire le manifeste¹² de Mazel écrit le 12 mai et diffusé très vite ensuite :

" Et voulons nôtre liberté, qui est les Edits de Nantes, de la manière qu'ils étaient lorsque vous les avés violés par vos enchantement diaboliques.... Nous voulons aussi absolument l'élargissement de tous les prisonniers, galériens et exilés; en un mot tous ceux et celles qui souffrent pour cause de religion, sans distinction de personne...les armes que nous avons prises n'étaient point pour se soustraire à l'obéissance et la fidélité due au Roi, ni pour s'exempter de payer la taille, mais pour se décharger des impôts nouveaux dont nous sommes accablés, invitant les catholiques de se joindre à nous pour le même sujet...."

On a souvent évoqué les débuts de cet épisode avec l'entrée d'Abraham Mazel en Vivarais, la visite à Ebruy, les premiers recrutements en bas Vivarais, etc...

Il semble, à la lecture des archives de la guerre analysées par Henri Bosc¹³ que la coopération de la population des Boutières a été beaucoup plus importante que ce que de nombreux autres ouvrages indiquent (qu'il s'agisse de textes du XVIIIème siècle où de livres plus récents).

Les évènements du 22 Juin¹⁴

Les sources racontant cette journée sont directes du côté des troupes royales : une lettre de Du Molard qui aurait assisté au combat, les relations faites par De Courten qui commandait les troupes. Elles ne sont qu'indirectes pour les protestants (Court, Etienne Durand, Corteiz, Ebruy).

Il faut sans doute parler plus d'évènements que de bataille. En effet, on a affaire à une situation très particulière. Avant cette journée, quelques escarmouches ont été plutôt favorables aux camisards et les troupes royales ont été considérablement renforcées. Ce sont plus de 300 hommes conduits par Courten qui cherchent à cerner et défaire les camisards à la Bâtie. Ces hommes sont des Suisses, troupes de mercenaires originaires de Suisse enrégimentées par le Roi.

Dès que Courten aperçut les rebelles, il divisa les troupes en trois colonnes de 100 hommes et les fit marcher contre eux. Il n'était d'abord question que de les empêcher de gagner un passage pour les mettre entre trois feux. Le sieur de Monteil qui dirigeait la première colonne essaya de leur disputer ce passage avec quelques miquelets qui essayèrent les premières décharges camisardes (Monteil eut son chapeau emporté d'un coup de fusil).

C'est alors que se produisit l'inattendu : Monteil se mit en devoir de faire tirer les Suisses qui ne répondirent pas à ses commandements. Stupéfait, il renouvela ses ordres, toujours en vain. Voyant cela, les officiers supplièrent les soldats de tirer, puis les menacèrent, toujours sans succès. Courten intervint lui-même et se mit à la tête des suisses avec M de Joviac pour les entraîner à l'assaut la baïonnette au canon. Toujours sans succès : les Suisses tenaient leurs fusil sous le bras et refusaient d'avancer ; puis, ils se débandèrent et abandonnèrent leurs officiers. Ceux-ci, l'épée à la main, essayèrent de les rallier au

risque d'être tués, car ils s'arrêtèrent à découvert sur les hauteurs sous le feu des camisards.

Ceux-ci, au nombre de 150 en profitèrent pour se précipiter sur la colonne du milieu (commandée par un capitaine suisse, Muller), colonne qui se retira laissant seul mort Muller.

La troisième colonne (celle de de Massillan) fit de même, tandis que de Massillan fut tué.

Plusieurs suisses rendirent leurs armes.

Finalement les officiers se retirent et Courten, rouge de honte est entraîné hors du champ de bataille.

Il est important de noter que les camisards n'ont tiré que sur les officiers ce qui démontre l'intelligence de Mazel et laisse supposer qu'il y eu des contacts entre Suisses et Camisards (il est fait état dans une lettre de Basville à Chamillart : d'un suisse qui a déserté, de trois suisses qui ont été arrêtés par les camisards et ensuite relâchés et qui ont apporté des témoignages favorables aux Camisards)

Brueys reprend aussi la thèse selon laquelle, les camisards instruits des effets négatifs des exactions faites en Cévennes, cherchaient cette fois à avoir de bonnes relations avec la population.

Trois citations de lettres montrent combien cette désertion fut douloureusement ressentie :

Du Molard à Basville

M de Courten est au désespoir et hors d'état de pouvoir écrire à Monseigneur le duc. On ne pouvait rien ajouter à ses dispositions (d'attaque). La seule lâcheté des troupes a causé ce malheur sans quoi il est certain que cette affaire finissait pour toujours, que jamais on ne trouvera une si belle occasion, ni si bien concertée. Mais, il est incompréhensible que toute une troupe recule sans vouloir tirer un seul coup de fusil, ni même voulut présenter leurs armes. Et personne ne pourrait le croire si tous les messieurs que je vous ai nommé et moi n'en avions été les tristes témoins.

De Courten à divers :

Je suis accablé de toute manière... Il est bien cruel de me tuer le corps et l'âme pour me risquer d'être déshonoré, ne pouvant plus compter sur les troupes. J'ai été par les troupes, et ce qui me poignarde, c'est que ce a été par celles de ma nation. Ce refus n'a été du qu'à l'intelligences des troupes avec les rebelles.

Il écrit aussi pour demander de gros renforts car il est presque impossible de surprendre les camisards ceux ci étant très bien avertis par le pays même de tous les mouvements de nos troupes

Basville à Voysin (depuis Aubenas le 25 juin)

Je crois que cette action n'a jamais eu d'exemple et elle est d'autant plus extraordinaire que c'était la compagnie colonelle du régiment d'Hessy et que les suisses étaient presque tous catholiques (ce qui n'est peut être pas vrai)...M De Courten avait suivi les camisards avec beaucoup d'activité et il les avait attaqué avec une disposition qui eut sans doute réussi et que tout le monde a loué si les Suisses avaient voulu tirer et n'avaient pas fui de la manière la plus honteuse. On est en doute si c'est par trahison ou par lâcheté, c'est ce que je tâcherai d'approfondir si c'est possible.

Et Après

Les Suisses sont renvoyés et décimés (une exécution sur dix)

Les camisards fuient de nouveau vers le Mounet. C'est la deuxième fois qu'ils y vont, ils y étaient déjà

Saint Julien du Gua : Les fortifications de l'église, l'ancien temple, la reconquête catholique au XVIII^{ème}.

Le Gua est une des portes d'entrée dans les Boutières protestantes depuis Aubenas et même Privas (par le col de la Fayolle ou par la Paille); cette position en fait un lieu charnière entre pays protestant et pays catholique. Le lieu est souvent présent au cours des événements de l'histoire protestante.

Entre l'édit de Nantes et sa révocation

1622 : Les habitants catholiques de Gourdon se plaignent aux assemblées des Etats du Vivarais, de l'agitation des protestants "contre sa Majesté" en impliquant les lieux du Gua, d'Ajoux et de Mézilhac lieux dont les forts leur serviraient de points d'appuis. L'agitation entraînerait "ravages, pilleries et

venus après l'embuscade où de Vocance fut tué et il semble que plus tard dans leur fuite après les combats de Font Réal, Mazel et Billard, trouvent abri sous un rocher à Courbines puis se réfugient dans le bois impénétrable du Mounet où Abraham se fait panser si l'on en croit Bost (dans son appendice à l'édition des mémoires de Mazel).

D'autres sources racontent différemment cette fuite sans mentionner le bois du Mounet; mais, celui-ci a certainement été un refuge utile.

Terminons en indiquant que la mémoire orale à La Bâtie et dans les hameaux voisins rapportent trois faits en relation probable avec ces événements:

- Une maison de La Bâtie aurait eu son toit enlevé trois fois par de Vocance, le toit a trois fois été rebâti.

- En un lieu dénommé Les Terres Blanches situé près du col seraient enterrés des morts des "guerres de religion"¹⁵. Les paysans ne les ont jamais travaillé.

- On aurait trouvé dans une grotte des vieux papiers où seraient inscrits les noms de 30 morts au combat de la Bâtie. Ces papiers auraient disparu.

saccagements de leurs biens". De plus, les habitants de Gourdon doivent payer pour l'entretien des gens de guerre, s'en plaignent amèrement et demandent de ne pas payer les impôts, demande qui sera satisfaite¹⁶ Mais c'est dans un texte trouvé dans un acte¹⁷ du notaire d'Antraigues que la situation de Gourdon et les agitations sont le plus clairement décrites :

Le 12/2/1622 au lieu d'Antraigues place publique où se tient la cour devant nous notaire

s'est présenté Jean Duplan dudit Antraigues assisté de Pierre Gachet ... Pierre Riou... Daniel Chalamon du lieu de Courbières paroisse de St Martin de Gourdon comme ayant charge ainsi qu'on dit des habitants de ladite paroisse lequel a exposé que depuis la St Michel dernier... la plus grande partie des habitants de la dite paroisse et des meilleures maisons ont été contraints quitter et abandonner avec leurs familles pour se réfugier aux lieux circonvoisins ; et mêmes des villages tout autour où ... personne n'habite à cause des violences, incursions et voies d'hostilités qui sont commises par les gens de guerre, ennemis et rebelles de sa Majesté¹⁸ et pour cause des courses, pillages, prises de prisonniers, meurtres, impositions de tailles et subsistance et autres charges que d'ordinaire en y exercés, les dits lieux et paroisses étant loin des châteaux et proches et limitrophes du pays des Boutières et des forts que les dits ennemis et rebelles ont dressé tant au lieu de Mézilhac, du Gua et Ajoux du plus éloigné desdits forts n'étant à demi lieues et ...

Sur quoi ayant été enquis monsieur Jean Duchon chirurgien Jean Juge, Jean Dellière François Combe, Louis Mounier, Louis Lambert, Louis Dollier, messire Claude Guisocharde, curé d'Antraigues maître Guillaume du Verger, prêtre et curé dudit Gourdon ... comme ont dit que moyennant serment prêté sur les saints évangile... les habitants des villages de Chabanes et dudit Gourdon qui sont en nombre d'environ 15 familles ont quitté et abandonné leurs maisons qui sont à présent à moitié n'y ayant été laissé aucune chose comme de même au lieu de Courbières, une bonne partie des meilleures maisons et qui sont plus hautes en côte ont quitté et abandonné de ... tellement que ne demeure à présent en la paroisse que fort peu de gens sans y tenir aucun bétail ni meuble n'y ayant pour subsister ceux dudit Chabanes restant retirés en ce mandement et ceux dudit Gourdon et Courbières au présent lieu d'Antraigues, voyant tous les jours plusieurs hommes et femmes qui mendient du pain

Et ledit messire Vergnes, curé dudit Gourdon a affirmé que depuis environ la fête de St Michel il n'a été ...et pour aller au lieu de Gourdon pour y célébrer le service divin en l'église d'icelle empêchée par lesdits ennemis et de plus étant notoire et manifeste aux dits lieux circonvoisins dudit Gourdon et qu'il n'y a point de consul ni d'officiers qui habitent ni osent fréquenter en ladite paroisse de Gourdon ...

Il est donc normal que le roi fasse démolir un nouveau fort fait sur l'église du Gua, ainsi que des forts, maisons fortes et guérites dans les hameaux qui entourent le centre de la commune et autour d'Ajoux, comme indiqué dans le PV de démolition des fortifications en Boutières¹⁹ :

Plus un autre fort au lieu d'Ajoux aussi nouvellement fait et construit pendant les mouvements sur les vieilles mesures du château dudit lieu et à une cour (?) d'icelluy, qu'on avait par moitié bâti et fait au dessus d'icelle 2 garites et une meurtrière et au devant d'icelluy un surhaussement de muraille et une guérite à côté dominant sur la porte de l'entrée du bas Fort, n'y pouvant aller qu'avec difficulté et en grimpant pour être le tout sur un grand rocher, qu'aurait été démolé par les habitants dudit lieu du commandement qui leur aurait été fait

Autre fort au lieu du Gua aussi nouvellement fait sur l'église dudit lieu où il y avait 4 garites 1 en chaque carré et 1 donjon flanqué dominant sur icelle au devant de la porte de ladite église, un pont levis et tout à l'entour d'icelle une bonne palissade et un grand fossé qu'auraient aussi le tout fait démolir

Encore aurait fait démolir au lieu du Bouchet 1 garite et 1 palissade qu'était autour de la maison d'un particulier

De même au lieu du Favet auraient fait démolir 1 garite sur la maison d'un habitant d'icelle

Autre maison à Lavastret où il y aurait 2 garites, aussi fait démolir

Parallèlement au lieu de Blaizac 2 garites et 1 palissade à l'entour d'une maison d'un habitant

Au lieu d'Intres 1 garite et 1 grande palissade autour de la maison d'un habitant particulier dudit lieu

Au lieu du Ranchet 1 garite et 1 Palissade

1654²⁰ Le curé du Gua est tué

On ne sait si c'est pour des raisons liées à sa lutte antiprotestante. Toujours est-il que les complices d'Etienne Leyral le meurtrier : Jacques Soulier, Antoine Rourin et Claude Rouvière sont condamnés par contumace en 1656 "à être rompus vifs sur la roue, les morceaux portés au Gua et exposés".

L'ancien temple : son emplacement serait en haut du village, mais, il n'en reste rien; il sera détruit à la révocation.

Au XVIII^{ème} La reconquête catholique

L'état des âmes en 1751

Dans les paroissiaux de la commune, il existe un état détaillé de la population par hameau établi par le curé qui indique nom, prénom, âge, qui est AC ou NC, qui fait ses Pâques, ainsi que d'autres indications dont le sens ne nous est pas connu. Ce document, assez rarement établi en Boutières, peut permettre de connaître précisément la situation religieuse de la paroisse :

Comme bien souvent dans les paroisses où existe un bourg-centre important, celui-ci est très majoritairement catholique tandis que les hameaux dispersés sont majoritairement ou très majoritairement protestants.

La paroisse compte alors 588 habitants, dont 225 catholiques, 302 NC et 61 indéterminés (sans doute, des membres de familles que le curé n'ose classer, parce qu'il les connaîtrait mal).

149 habitent au bourg (dont 91 catholiques, 18 NC et 40 indéterminés. 6 hameaux sont peuplés de 45 à 95 habitants chacun : La Grésière (le plus important), Le Théron, La Nicoule, La Rouvière, Blaizac et Sagnes, tous à majorité protestants sauf La Rouvière. On trouve encore 3 autres hameaux (dont La Pervenche qui est le seul à ne compter aucune famille catholique) et 6 maisons isolées.

Les préoccupations du curé relatives au baptême des NC

En 1747 Sur une feuille isolée dans les registres paroissiaux, le 18 août le curé Blachière inscrit une copie du baptême d'Elisabeth Soulier née en 1734 et note :

" Nous soussignés prieur curé consul et autres habitants de la paroisse du Gua certifions que la susdite Elisabeth Soulier dont le père est mort bien huguenot, est entre les mains de la mère qui est bien calviniste et élève sa fille de même, de sorte qu'elle aurait grand besoin d'estre tirée d'entre ses mains pour être élevée dans la religion catholique apostolique romaine "

Fait au Gua ce 18/8/1747 signé Blachière curé, Dufour consul, Chambon, Moleyron

1756 RPR "rites et sens du baptême "

Lors du baptême de Reyné et Marie-Gabrielle Blache fils et fille naturelle à Madeleine Aubert vivant en concubinage avec feu Antoine Blache, le curé note :

" mariés disait on au désert et qu'on a trouvé à propos de rebaptiser sous condition parce qu'on enseigne dans la RPR que le baptême ...nécessaire pour être sauvé et que d'ailleurs la plu part de ces ministres prétendus baptisent par l'aspersion et que très souvent il peut arriver que l'eau ne tombe pas sur plusieurs enfants qu'ils ont à baptiser et qu'ils ne prononcent pas à temps les paroles nécessaires qu'il faut au batême, en disant je te batize au nom du père, et du fils et du saint esprit, on a trouvé nécessaire de rebaptiser ces enfants sous condition "

La Grésière : L'histoire des familles Trémolet et Durand

Après Saint Julien du Gua, notre randonnée dans les Boutières nous a conduits au hameau de la Grésière par le chemin vicinal qui fut pensé, creusé et bâti entre 1921 et 1925 par les habitants eux-mêmes du village, aidés par le savoir-faire et une subvention partielle de ce qu'on appelait alors le Génie Rural qui mesura traça, dessina.

Le petit village a été habité par de petits exploitants, des paysans comme on disait alors, des gens du pays, jusqu'à 117 habitants en 1851, qui avaient des vaches, jusqu'à 5 ou 6 mères et de jeunes veaux, quelques chèvres, et des brebis dont le nombre total atteignait le chiffre de 970 en 1954 mais a augmenté par la suite à mesure que le nombre de vaches s'amenuisait jusqu'à complète extinction.

Trois ou quatre fermes avaient gardé quelque importance, en particulier celle de Daniel Durand, fils de Pierre-Etienne, au bas du village. Daniel Durand avait deux filles à la fin du XVII^e s., Marie et Catherine. Des protestants comme presque toutes les familles à cette époque, mais qui furent aux prises avec l'interdiction d'être protestant à partir de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Leur temple, de Saint Julien du Gua, fut détruit en 1684 parmi les derniers qui restaient encore debout, chacun sait qu'ils n'ont pas été détruits après la révocation, mais tous avant.

Daniel Durand avait une maison importante, avec étables et granges, bâties peu à peu et de façon quelque fois un peu disparate suivant les possibilités. Sa famille devait se targuer de quelque bourgeoisie car deux membres de la maison Trémolet de la Cheysserie vinrent se marier à la Grésière, et cela, notons-le, avant que la révocation eût parfois contraint les gens de quelque importance à se retirer par prudence un peu à l'écart, le père, seigneur de

Craux, qui était veuf, appelons le Antoine I, avec l'une des filles Durand, Marie, déjà veuve aussi ; et le fils, seigneur de la Cheysserie, Antoine II avec Catherine, la cadette, âgée d'environ 22 ans. Le pasteur Meissonnier de Saint Sauveur bénit les deux mariages le 28 mai 1676 ; le père Daniel Durand était encore en vie, mais non son épouse Marie Chalancon.

Les registres paroissiaux et les actes notariés nous donnent quelques informations sur la vie religieuse ou civile de ces familles. Le 31 octobre 1675, Catherine Durand est marraine de Claude Mathieu de la Grésière ; en 1678, c'est le baptême d'une fille d'Antoine II et Catherine, nommée Claire-Henriette, née à Craux. Les mêmes « de la Grésière », ont un fils le 28 novembre 1681 baptisé aussi par le pasteur Lavalette. Ce sera, si l'on veut, Antoine III ; On manquait un peu de diversité dans le choix des prénoms. Il faut sans doute ajouter deux filles, Marianne et Marie.

Tout allait encore puisque l'édit du roi Henry n'était pas tout à fait mort. Lors de la révocation, le ménage Antoine I/Marie fut gravement persécuté. Les deux époux semblent se réfugier un moment à Faux (Pourchères) où ils avaient un domaine et où ils sont pillés par des soldats pendant deux mois ; on les trouve même à Pranles, au Ranc, où ils avaient aussi une propriété et entretenaient des relations avec la famille du Clap. Les ouvrages de Samuel Mours les signalent parmi ceux qui ont « déserté » à Pranles, mais aussi au Gua. Ils finissent par gagner Genève en 1690 où ils reçoivent assistance de la Bourse Française. Marie mourut à Genève en 1690 et son époux en 1692.

Leur père les a déshérités en 1686. Le testament ci-joint en donne les raisons avouables, mais la réalité c'est probablement qu'il fallait alors éviter la confiscation des biens de ceux qui avaient émigré.

Testament de Daniel Durand en date du 6/12/1689

il lègue 60 livres aux enfants de Catherine et noble Anthoine du Tremoulet "...mais attendu que Marie durand sa fille femme de noble Antoine du Tremoulet père du susdit n'a voulu suivre la volonté de son prince ...laquelle est sortie du Royaume contre sa volonté et à l'insu dudit testateur , icelluy l'a déshéritée et privée d'héritage et a ..révoqué les donations et rémission d'héritage de feu demoiselle marie Chalamon sa mère en vertu du pouvoir donné au testateur lors du contrat de mariage de marie avec feu jaques de la selve du fayn premier mari ...lui lègue 5 sols ...institue héritière universelle Catherine veuve Anthoine de Tremoulet , en cas de crime commis par Catherine , Anthoine Durand frère sera héritier "

Le ménage Antoine II n'échappa pas davantage à la persécution, c'est-à-dire qu'ils ne se soumièrent pas en bons chrétiens, mais ils ne quittèrent pas la France. Ils avaient fait baptiser leurs enfants par les pasteurs et on ne les ménagea pas. Le mari mourut jeune en 1686 à Paris où il essayait de sauvegarder ses biens et la situation de sa famille ; il n'accepta d'abjurer que quelques heures avant sa mort. Les enfants furent enlevés de force et confiés à des maîtres catholiques ; les Trémolet furent déclarés « faux nobles », les biens familiaux tombaient en régie. Catherine demeure

veuve, soutient de nombreux procès pour essayer de récupérer le patrimoine familial ; elle manque d'argent et lutte de divers côtés pour s'en procurer : en 1706 elle renouvelle le fermage d'un moulin qu'elle possède à Auzène, pour 60 livres par an ; en 1708 elle loue le domaine de la Grésière, en se réservant deux pièces dans la maison, une cave dessous, et quelques terres, notamment des châtaigniers à « la réserve », ainsi que les ruches du jardin (il était important d'avoir du miel en raison de la cherté du sucre). En plus elle doit envoyer de

l'argent à son fils Antoine III, qui semble avoir eu un comportement de bon catholique mais qui, officier, est prisonnier en Allemagne à Nordlingen. Ce qui est sûr aussi, c'est que Claire Henriette, sans doute encore une fois en raison de la pression exercée par les autorités catholiques, pousse sa mère à se convertir aussi, ce qu'elle n'acceptera que sur son lit de mort, c'est-à-dire quand on est sans défense. Elle mourut en 1724, à la Cheysserie et fut enterrée dans l'église de Saint Sauveur ; une dernière fois sans doute elle avait voulu protéger la succession, en particulier de son fils Antoine qui avait fini par échapper à la captivité grâce à l'argent de sa mère qui avait vendu pour cela une métairie léguée par Daniel Durand.

On accuse Claire Henriette d'avoir contribué à dénoncer les Camisards rebelles qui s'étaient réfugiés à Franchassis en 1704 et d'avoir ainsi contribué à ce massacre commandé par l'apostat Julien. Il y avait d'autres délateurs. Quant à Antoine III, libéré, il devient un soutien de l'Eglise, il se charge de toutes sortes de manifestations en faveur de l'avancement de la foi catholique et romaine ; il veut consacrer une chapelle de l'église de Saint Sauveur à la Très Sainte Vierge Marie ; il devient même parrain des cloches. Et en 1717, grâce aux démarches de sa mère et à ses propres mérites, il obtient reconnaissance de sa qualité de noble. Le 22 octobre 1720 il épouse Marianne de Gardon de Boulogne, de la paroisse de Baix, « la forme canonique et catholique observée » et, dit-il « par la permission à moi accordée par écrit par M. le curé de Baix ». Il se fait appeler seigneur de

la Cheysserie ; en 1734, il épouse en secondes nocces Claudine de Barjac.

Il resterait à préciser ce qu'est devenue à la Grézière la maison de Daniel Durand. Vraisemblablement les descendants de Reyné Clauzel et de sa fille Jeanne, épouse d'Antoine Mathieu, fermiers du domaine, ont fini par l'acheter au moins en partie.

Dernières remarques à propos de ce village : Il possède encore un « jardin de Crouzet » bien qu'il n'y ait plus de Crouzet depuis longtemps, mais un homme de ce nom s'est exilé en Suisse à la Révocation. Le prédicant Jean Bernard dont il sera question ailleurs, est né à la Grézière où il a vécu sans doute jusqu'au moment où il est devenu maître d'école à Ajoux ; la maison qu'il y a habitée a été victime d'un très grave incendie vers 1930 environ et il n'en reste que des ruines.

La Grézière s'est vidée de ses habitants ; il y reste des éleveurs de moutons et quelques retraités ; mais plusieurs résidences secondaires y ont été bâties. L'école s'était pendant longtemps installée dans une partie de l'ancienne maison Durand, jusqu'en 1911, date de la construction d'une école neuve avec appartement au premier étage ; mais là aussi l'école s'est fermée et elle a été vendue.

L'exemple de ces quelques familles à la fin du XVII^es. et au XVIII^e montre de façon vivante les dégâts provoqués jusque dans les petits villages écartés, par la sottise de dirigeants bornés, inhumains et jaloux de leurs prérogatives.

Etienne Gamonnet



Saint Julien du Gua

Notes

- 1- Voir bulletin 2001, où l'on trouvera également l'interrogatoire de René Faillot évoqué ci-dessous.
- 2- La famille Ranc qui y a habité depuis plusieurs générations
- 3- AD 34, repris dans : Jean Estéouille, *Vie et passion huguenote*, curandera, 1982
- 4- AD07, 2 E 9285, notaire J. Rouvier
- 5- AD 34, C 279, fond de l'intendance
- 6- Edité par PHA
- 7- AD 07, 2 E 9378
- 8- La cane vaudrait 2 mètres
- 9- AD 07, 2 E 21006
- 10- D'autres sources donnent fin mai (Court), ou le 30 mai, (Chronologie d'Eric Teyssier) ; mais les paroissiaux de Saint Pierreville sont formels : décès le 13 mai et enterrement le 14 mai.
- 11- Voir cahiers PHA 2001
- 12- Texte intégral dans: Antoine Court, *Histoire des troubles des Cévennes*, t III, p 312 à 315, Lafitte reprints.
- 13- Henri Bosc, *La guerre des cévennes*, t V, Presses du Languedoc
- 14- Nos sources sont quasi exclusivement issues de l'ouvrage de H. Bosc, tV, p 930 à 934, lequel utilise les Archives de la guerre, vol 2184
- 15- Rappelons que dans le langage courant, le terme « guerre de religion » englobe tous les évènements violents liés aux conflits des protestants avec le pouvoir ou avec des catholiques.
- 16- AD 07, C 1178, Actes du pays de vivarais, assemblée tenue au Bourg saint Andéol au mois de février 1622 ; ce dossier contient de nombreuses pièces liées aux troubles de 1622 qui permettraient de mieux comprendre l'agitation des populations protestantes en Boutières et Privas, au moment où, à Privas, le catholicisme reprend des forces avec l'arrivée d'un seigneur catholique (consécutif au mariage de P. de Chambaud)
- 17- AD 07, 48 C 1178. L'extrait comprend quelques mots non lus dans le manuscrit ou difficiles à déchiffrer, les noms de famille sont parfois incertains.
- 18- On observera qu'il n'est pas indiqué dans ce texte qu'il s'agit de protestants, mais le fait est confirmé par d'autres textes.
- 19- Archives de la SHPF 950-2
- 20- Elie Reynier, notes dans archives privées